
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01644748 4

LA *VIE DE JEANNE D'ARC*

DE

M. ANATOLE FRANCE

ET LES DOCUMENTS

ÉTUDE CRITIQUE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

L'Année chrétienne au lycée et dans le monde. *Homélies, conférences, discours.* 2 vol. in-8°. Paris, L. Vivès.

Christianisme et liberté. *Introduction à l'étude de la foi chrétienne.* 2 vol. in-8°. Lyon, E. Vitte.

Grand catéchisme, par demande et par réponse, composé par ordre du cardinal Fl. Desprez, archevêque de Toulouse. 1 fort volume in-12 ; Toulouse, Édouard Privat.

OUVRAGES SUR JEANNE D'ARC.

Histoire complète de Jeanne d'Arc, avec appendices, notes, cartes et plans. 3 vol. in-8°. Paris, Ch. Poussielgue.

ÉTUDES CRITIQUES. Paris, Ch. Poussielgue.

1re *série :* **Les Visions et les Voix**. 1 vol. in-8° ;

2e *série :* **L'abjuration du cimetière de Saint-Ouen ; — Le procès de rechute**, etc. 1 vol. in-8° ;

3e *série :* I. **La Société de l'histoire de France, Jules Quicherat et Jeanne d'Arc**, *ou* les idées caractéristiques des deux Ecoles, française et franco-anglaise, sur l'héroïne.

II. **Jeanne d'Arc et l'Église**, *ou* le dernier mot du procès de Rouen. *Les deux Études en* 1 vol. in-8°.

N.-B. — *L'Histoire complète* et les deux séries d'*Études* parues en 1904 ont été couronnées cette année-là par l'Académie française : prix Marcelin Guérin.

Une page d'histoire, *ou* qui a fait juger, condamner et brûler la Pucelle. Brochure in-12 de 80 pages.

L'Imitation de Jeanne d'Arc. *Ses vertus de française et de sainte.* In-18 ; Paris, P. Lethielleux.

Histoire illustrée de Jeanne d'Arc. In-18, d'environ 400 pages ; Paris, P. Lethielleux.

LA *VIE DE JEANNE D'ARC*

DE

M. ANATOLE FRANCE

ET LES DOCUMENTS

ETUDE CRITIQUE

PAR

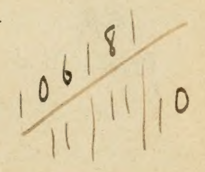
M. Philippe-Hector DUNAND

Auteur des *Études d'histoire et de critique sur Jeanne d'Arc*.

COURONNÉES EN 1904 PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

« La critique est l'âme de l'histoire. »
Ferdinand BRUNETIÈRE.

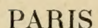
Mens sana in corpore sano.
JUVÉNAL, sat. X, v. 556.



PARIS

LIBRAIRIE CH. POUSSIELGUE

15, RUE CASSETTE, 15



TOULOUSE

LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT, RUE DES ARTS, 14

1908

IMPRIMATUR :

Toulouse, le 8 avril 1908.

† AUGUSTIN,

Archevêque de Toulouse.

PRÉFACE

Le second volume de la *Vie de Jeanne d'Arc*, par M. Anatole France, vient de paraître. L'ouvrage est complet. On pourra maintenant se former une opinion en connaissance de cause, et juger si ce second volume confirme la surprise, et aussi l'émotion, que le premier a produites.

Nous laisserons à de plus compétents la tâche d'apprécier la nouvelle histoire au point de vue littéraire. Mais nous l'étudierons avec un soin spécial au point de vue de la critique historique, de la logique et des documents. Personne ne l'ignore : ce qu'on attend, ce qu'on exige aujourd'hui de l'historien, c'est moins l'intérêt et le charme du récit que l'observation des règles d'une saine critique, et la mise en œuvre rationnelle, impartiale des documents et des textes.

Ce qu'on aperçoit en lisant attentivement l'ouvrage de M. A. France, c'est le désir bien accusé d'écrire une « vie de la Pucelle » qui ne ressemble à aucune de celles que l'on connaît : M. A. France a voulu faire autrement et mieux. Il a fait autrement, l'on peut en convenir. A-t-il fait mieux? Plus d'un critique, plus d'un des admirateurs du talent de l'auteur attendent pour se prononcer et, comme on dit au palais, renvoient le jugement à huitaine.

M. A. France est l'auteur de nombreux écrits littéraires justement réputés. A ces écrits, il a voulu ajouter une histoire approfondie de la Libératrice d'Orléans. Comme bien d'autres, il avait subi le charme de cette douce et merveilleuse figure. Le sujet était digne de son talent : mais avec la beauté du sujet, il y avait les difficultés.

Trois questions des plus graves, des plus compliquées, dominent cette histoire.

La question des Visions et des Voix qui nous

jette en plein merveilleux, sinon en plein surna- [illegible]

[illegible] que Jeanne nommait sa « mission », question qui pose celles de son héroïsme et de sa sainteté ;

Et la question du procès de Rouen avec les problèmes de droit canonique, de théologie, d'altération des textes, de falsification des documents; avec les manœuvres déloyales à démasquer, les intrigues ténébreuses à démêler, un jugement inique et une sentence capitale à montrer sous leur jour véritable.

Pour que la valeur critique et la conception de l'ouvrage de M. A. France en égalassent l'originalité, il eût fallu un ensemble de conditions qui se trouvent rarement réunies. On possède les unes; les autres sont absentes et l'on ne songe pas à y suppléer.

Ainsi, M. France s'est-il préoccupé de la question de la méthode à observer ? Il n'y paraît pas. Entre la méthode subjectiviste qui a été celle de J. Quicherat et des *Aperçus nouveaux*, et la méthode objectiviste qui est celle de Fustel de Coulanges et d'Hippolyte Taine, il a pensé qu'il pouvait choisir sans inconvénient l'une ou l'autre. J. Qui-

cherat s'étant beaucoup occupé de la Pucelle, le nouvel historien s'est rallié à sa méthode arbitraire, imaginative, dont l'éditeur des deux procès formulait le principe en ces termes :

« Notre opinion est qu'on a le droit, dans les questions historiques, d'*affirmer et d'imposer sa conscience aux autres, sans qu'il soit besoin de pièces à l'appui*[1]. »

A ce principe, qui ouvre la porte à toutes les fantaisies, à toutes les erreurs, Fustel de Coulanges oppose ces trois règles, éprouvées par plus de trente-cinq ans de pratique :

1° Étudier directement et uniquement les textes, tous les textes, dans le plus minutieux détail ;

2° Ne croire que ce qu'ils démontrent ;

3° Écarter résolument de l'histoire du passé les idées modernes qu'une fausse méthode y a portées[2].

Si, en des points essentiels M. A. France s'est égaré, il pourra se convaincre qu'il en est redevable à l'inobservation de ces règles. La méthode dont

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1re série, t. III, p. 207.

2. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France : la Monarchie franque;* Préface, p. 15. In-8°, Paris, 1888.

il a usé retarde toujours d'au moins cinquante ans, parfois d'environ cinq cents.

A ces trois règles de Fustel de Coulanges, Hippolyte Taine en ajoute une quatrième encore plus importante. La formule en est brève, mais combien expressive!

« Que l'historien prouve, et sa tâche est faite[1]. »

L'auteur de la « Vie de Jeanne d'Arc » a souvent oublié de prouver. Bien des fois, il a cru « sa tâche faite », et sa tâche restait tout entière à faire.

II.

Un autre difficulté inhérente au sujet historique choisi par M. A. France était celle que présentait l'étude des documents essentiels. On se contente plus d'une fois d'une connaissance par à peu près là où une connaissance approfondie serait nécessaire; d'où s'ensuit une méconnaissance, source inévitable de méprises et d'erreurs.

Une carrière comme celle de Jeanne d'Arc demande, pour qu'on soit maître du sujet, que l'his-

1. H. TAINE, *Nouveaux essais de critique*, p. 33. In-12, Paris, 1880.

torien ne se contente pas d'une ou deux visites aux documents que nous appelons essentiels. Il doit vivre avec eux en commerce habituel, en contact quotidien. Si l'application de cette règle s'impose en un sujet historique, c'est assurément dans celui de la Pucelle. On ne peut arriver à se reconnaître, à « circuler à l'aise » dans le texte des deux procès, surtout dans le texte du procès de Rouen, qu'à la faveur d'une longue fréquentation et d'une longue habitude. Il n'est pas d'autre moyen de se rendre maître de la matière; on n'arrivera jamais, si on ne prend cette précaution, à discerner sûrement les documents douteux, et à mesurer le degré de suspicion dont ils peuvent être frappés.

C'est à l'érudition principalement qu'il y a lieu d'appliquer le mot profond et pittoresque de La Bruyère :

« L'esprit de discernement est ce qu'il y a de plus rare au monde, après les diamants et les perles. »

Au cours de cette Étude, nous verrons plus d'une fois M. France s'abuser sur la valeur des documents; de très bonne foi, nous n'en doutons pas, mais sans que la bonne foi ait pu l'empêcher de

faire fausse route. Il aura beaucoup de peine, par exemple, à faire goûter des érudits la valeur qu'il attribue au document connu sous le nom d'*Information posthume*, et l'application qu'il fait du contenu de ce document.

III.

Une dernière difficulté, et non la moindre, que présentait le sujet choisi par M. A. France, c'était le danger de prendre pour maître et pour guide en cette histoire le juge inique, le bourreau même de l'héroïne, l'évèque de Beauvais, Pierre Cauchon, devenu son premier et, à certains égards, son principal historien : cet homme d'une habileté prodigieuse, laquelle n'a été égalée que par l'absence de tout scrupule et une profonde immoralité — qu'on prenne ce mot dans un sens n'ayant rien de matériel ; — cet homme dont l'astuce, la duplicité ont trompé de son temps et trompent cinq siècles après les natures les plus généreuses.

C'est une chose qu'on ne saurait trop redire : Pierre Cauchon a été le mauvais génie de plusieurs historiens qui, soustraits à sa détestable influence,

eussent été mis à même, par l'élévation de leurs sentiments et la sincérité de leur patriotisme, de saisir et de rendre admirablement la riche nature de la Pucelle.

Qui nous donnera le mot de la fascination exercée par ce sphinx du quinzième siècle, par ce politicien toujours à l'affût de quelque bonne aubaine, par ce prélat traître à son pays, sur des hommes de talent, sur de loyaux Français, de clairvoyants esprits tels que Michelet, Henri Martin, Jules Quicherat, et bien d'autres.

Cette fascination, il semble bien que le nouveau biographe de la Pucelle l'a subie à son tour. Nous verrons plus loin quelles bornes elle l'a entraîné, sans qu'il s'en doute, à franchir. Ici, le défaut d'expérience ne sera pas seulement une explication, il sera de plus une excuse.

IV.

On sera moins surpris, après ces réflexions, des trois idées sur lesquelles M. A. France a construit son histoire de Jeanne d'Arc : l'idée d'une banale visionnaire, perpétuellement hallucinée; l'idée d'une héroïne et d'une sainte surfaites; l'idée d'une mal-

heureuse relapse qui aurait naïvement joué le jeu de ses ennemis et aurait fourni les armes qui l'ont fait condamner.

Ces idées donnaient à son ouvrage l'originalité, la nouveauté auxquelles il visait; malheureusement, ces idées n'avaient pas pour corrélatifs les trois faits nécessaires, les trois réalités objectives qu'eussent dû attester les documents, et, malheureusement aussi, l'auteur a négligé de s'en assurer. Il s'ensuit que son édifice historique repose sur le sable et que, au point de vue de la solidité, tout est à peu près à refaire.

C'est ce que nous allons vérifier en mettant en présence des documents et des textes, sources de l'histoire de la Pucelle, les idées qui, dans la nouvelle « Vie », sont comme le fil conducteur et comme la trame du récit.

Les pages qui suivent ne sont ni un entrefilet de journal, ni un article de revue, ni un plaidoyer d'avocat; encore moins faudrait-il y voir un procès de tendance. Elles ne sont qu'une Etude de pure critique historique et documentaire, simple pièce de circonstance que nous versons aux débats. Nous y exprimons, avec les raisons qui paraissent la jus-

tifier, cette opinion à nous personnelle, que la biographie en question nous change trop l'héroïne, qu'elle la rabaisse, la diminue outre mesure. Elle rappelle trop l'image déformée, douloureusement grimaçante, qu'en a tracée son premier historien, l'évêque de Beauvais. En un mot, elle est trop anglaise et pas assez française.

Quant à l'économie de cette Étude, voici en quelques mots comment elle se présente :

Après une *Introduction* dans laquelle nous insistons sur le principe qui éclaire l'histoire tout entière de la Pucelle, deux chapitres précisent ce que nous appelons « le cas de M. Anatole France », et mentionnent l'École historique à laquelle il s'est rallié.

Ces préliminaires achevés, nous consacrons cinq chapitres à suivre et à résumer le récit de l'auteur, notant les idées qui lui sont propres dans les parties importantes de la vie de l'héroïne et les soumettant à l'épreuve des documents.

Arrivés au terme du récit, nous reprenons en sous-œuvre les idées caractéristiques de M. A. France et nous les réfutons aussi complètement qu'on peut le faire dans un cadre aussi limité.

Un dernier chapitre énumérera les résultats obtenus et formulera la conclusion finale.

Une Etude de ce genre est inévitablement aride et peu attrayante. Raison de plus pour mettre à la présenter toute la conscience, toute la loyauté, tout le *lucidus ordo* dont nous sommes capable. S'il nous arrivait, dans la chaleur de la discussion, — car, même en cet ordre de choses, la température ambiante s'élève, — s'il nous arrivait, disons-nous, de laisser tomber quelque expression peu déférente pour l'homme de talent et l'écrivain réputé qu'est M. A. France, nous en éprouverions infiniment de regret, et nous espérons bien que cet oubli involontaire nous serait pardonné.

Avril 1908.

2

INTRODUCTION

DU PRINCIPE QUI ÉCLAIRE L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC.

I.

Lorsque, il y a quelques jours à peine, nous faisions paraître à la librairie Ch. Poussielgue notre *Troisième série d'études sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, nous comptions avoir dit notre dernier mot.

C'était un faux espoir : la « Vie de la Pucelle » de M. Anatole France nous oblige à reprendre la plume et à formuler une respectueuse protestation.

En présence de ces deux volumes écrits dans un esprit qui cause une surprise pénible à beaucoup de lecteurs, et d'après des documents dont quelques-uns sont indignes de créance, il est du devoir des écrivains qui ne font pas de l'histoire une affaire d'imagination ou de parti pris, de ne pas se

renfermer dans le silence, et, ne fût-ce qu'à cause du talent et de la réputation de l'auteur, de dire en toute franchise, avec raisons à l'appui, ce qu'ils pensent.

En conséquence, nous nous permettrons de dire tout haut ce que plus d'un érudit pense tout bas, et, ne demandant pas qu'on nous croie sur parole, nous exposerons nos preuves, sauf à les faire précéder de quelques déclarations indispensables.

En ce qui concerne l'ouvrage de M. Anatole France, notre conviction est celle-ci :

Dans cet ouvrage, les grandes lignes de l'histoire de Jeanne d'Arc, la physionomie de l'héroïne, son caractère, sa sainteté, des faits d'une importance capitale s'écartent notablement de la vérité historique.

C'est un récit dans lequel apparaît visiblement, tangiblement, le dessein, — inconscient peut-être, — d'abaisser, d'amoindrir l'héroïne, et, en revanche, de justifier dans une réelle mesure le tribunal qui l'a condamnée, opposant de la sorte à cette confirmation de la culpabilité de la martyre la réhabilitation logique, sinon intentionnelle, de son juge et bourreau, Pierre Cauchon.

C'est une histoire dans laquelle les affirmations les plus surprenantes, les plus inattendues, ne sont accompagnées d'aucune preuve, les documents vengeurs sont écartés, des documents faux sont mis à la place, au mépris et en violation des règles incontestées de la critique historique.

Pour résumer notre pensée en un mot, c'est, conclurons-nous, une histoire conçue, écrite beaucoup trop à l'anglaise.

Qu'est-ce à dire, une histoire conçue, écrite beaucoup trop à l'anglaise?

Les explications qui suivent éclairciront notre pensée.

II.

Ce n'est pas d'hier que nous étudions ce qu'on peut appeler les dits et faits de la Pucelle et les documents qui les rapportent.

Nous avons mis dix années à préparer et à écrire les trois volumes de l'*Histoire complète de l'héroïne*, y compris l'exposition du procès de Rouen tout entier. En 1898, paraissait le premier volume; en 1899, les deux derniers.

Nous avons mis dix autres années à préparer et à écrire les trois séries d'Etudes critiques sur les dits et faits de la Pucelle; trois autres volumes, dont le dernier vient d'être publié au mois d'avril 1908.

Or, dans les 5,000 pages de ces six volumes, notre dessein principal, notre but constant et final a été celui-ci :

En premier lieu, rendre et faire rendre aux deux procès de condamnation et de réhabilitation la justice bien différente qui leur est due.

Depuis cinquante ans, une certaine Ecole historique dit du procès de condamnation trop de bien, du procès de réhabilitation trop de mal.

Ni l'un ni l'autre ne le méritent.

On réclame pour le procès de condamnation, document anglais, une bienveillance, une confiance dont on n'a jamais produit les motifs; confiance que des raisons trop graves obligent à lui refuser.

Intervertissant les rôles, on transporte au procès de réhabilitation, document français, la suspicion due au seul procès de Rouen.

Dans le procès de réhabilitation, les eaux ne sont jamais troublées que légèrement.

Source historique impure, le procès de condamnation, quoique charriant des paillettes d'or, n'a guère que des eaux agitées et limoneuses.

Nous nous sommes proposé, en second lieu, de mettre en pleine évidence cette vérité, que, de par les règles de la critique la plus large, une histoire de l'héroïne française, conçue et écrite, même de bonne foi, d'après le document d'origine anglaise qui figure au premier rang des sources de cette histoire, sans soumettre les parties historiques de ce document à une vérification et à une contre-épreuve rigoureuses, ne pouvait être que suspecte et, par suite, faussée.

Ce document d'origine anglaise n'est autre que le texte officiel du procès de condamnation.

Le rédacteur responsable de ce document est le juge même de Jeanne d'Arc, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais.

Ce document ne consiste pas dans un recueil de pièces purement judiciaires : un grand nombre de ses pages, la plus grande partie pourrait-on dire, présente un caractère et un intérêt historique de premier ordre. C'est dans ces pages que se trou-

vent les témoignages plus ou moins véridiques, les affirmations plus ou moins prouvées qui mettent en cause la réputation, la vertu, l'honneur, l'héroïsme de la Pucelle.

En sorte que le rédacteur responsable de ce document historique et judiciaire, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, n'est pas seulement pour la postérité le juge qui a condamné et livré au bûcher la Pucelle; il est encore son premier en date et son principal historien.

Historien, disons-nous, mais, à cause du rôle de juge inique qui a été le sien, historien absolument suspect;

Historien dont le témoignage ne vaudra jamais par lui seul;

Historien qui, lorsqu'il touche aux questions et aux faits qui mettent en jeu la sainteté, l'héroïsme, le bon renom de sa victime, ne doit jamais être cru sur parole : en pareil cas, ses affirmations et ses récits ne sauraient être acceptés et prendre rang parmi les faits incontestés de l'histoire, qu'après examen et vérification préalables, et sur la confirmation qu'en auront donnée des témoins d'une impartialité et d'une véridicité reconnues.

III.

Ces assertions du juge-historien qui ne peuvent faire foi par elles-mêmes sont en particulier :

Celles qui font de la Pucelle une visionnaire diabolique et une fausse prophétesse;

Une abjurante qui, au cimetière de Saint-Ouen, abjure en cause de foi avec serments à l'appui, prononce un formulaire dans lequel elle se reconnaît coupable d'imposture, de séduction des peuples, d'erreurs en la foi, et dans lequel, se parjurant publiquement, elle renie ses révélations et son patriotisme;

Une parjure récidiviste qui, après avoir fait le serment de ne plus reprendre l'habit d'homme, l'a repris spontanément, sans motif aucun, trois jours après avoir fait ce serment, et a posé de la sorte le cas de relaps qui devait infailliblement la mener au bûcher;

Une relapse qui, dans l'interrogatoire du 28 mai 1431, a confessé la vérité de tous ces actes;

Un membre pourri du corps de l'Eglise, une

hérétique opiniâtre, qui, dans l'intérêt du corps social, a dû être amputé, retranché du corps même et livré à la vindicte de la justice séculière.

Au cours du procès de Rouen, la malheureuse captive disait à l'évêque de Beauvais, siégeant sur son tribunal :

— Vous êtes mon ennemi mortel; vous ne pouvez pas être mon juge.

Et tous les juristes, ecclésiastiques et laïques, conviennent que la captive avait raison.

En présence de toutes les affirmations ci-dessus, affirmations n'ayant pour objet que celui de flétrir, de déshonorer la Pucelle et de justifier la sentence capitale qui l'a iniquement frappée, la critique élève la voix et dit à Pierre Cauchon :

— Vous êtes l'ennemi mortel de cette pauvre fille; vous ne pouvez pas être son historien. En tout cas, vous ne pouvez jamais l'être que sous bonne caution.

Cet arrêt de la critique, lequel est celui de la conscience humaine et de la morale éternelle, les biographes de Jeanne en grande majorité l'ont reconnu légitime et s'y sont conformés jusque vers la moitié du dix-neuvième siècle.

A ce moment, quelques historiens, non des moindres, ont cru pouvoir n'en point tenir compte, et ils ont apposé leur signature au bas des accusations gratuites et des allégations intéressées de l'évêque de Beauvais.

En voyant la facilité avec laquelle, sur la parole de ces écrivains, caution inattendue de Pierre Cauchon, la fidèle image de l'héroïne a été altérée et faussée devant l'opinion, il nous a semblé qu'il y avait quelque chose à dire et quelque chose à faire.

Il y avait à dire que la caution des Jules Quicherat, des Henri Martin, des Michelet serait insuffisante tant qu'ils n'y joindraient pas la preuve documentaire et rationnelle des assertions de leur maître. Il leur était loisible de croire Pierre Cauchon sur parole; ils n'avaient pas le droit d'y obliger le public et les autres historiens.

Ce qu'il y avait à faire, c'était de montrer à la lumière des documents que les accusations ci-dessns contre la Pucelle ne reposaient sur aucune base solide, sur aucune raison sérieuse, et que, au tribunal impartial de l'histoire, l'honneur, la vertu, le patriotisme, la foi religieuse de la grande Française,

son héroïsme enfin demeuraient inattaquables et hors de pair.

C'est ce que nous avons entrepris de dire et de faire en écrivant nos trois séries d'Etudes critiques. Dans ce long et peu facile travail, qui nous mettait en contact perpétuel avec les documents et les textes, qui nous obligeait à mettre sur pied et à multiplier les démonstrations, nous nous sommes efforcé de renouer solidement le fil de la tradition française qu'on s'appliquait à rompre. Nous ne chercherons pas ailleurs les principes et les raisons qui vont nous permettre de démêler en quoi et jusqu'à quel point l'ouvrage nouveau de M. Anatole France est acceptable, en quoi et jusqu'à quel point il y aurait imprudence à s'y fier[1].

1. Nous insistons sur ce point. « Histoire de la Pucelle écrite à l'anglaise » signifiera, sous notre plume, « Histoire écrite », non dans la manière des historiens anglais Hume, Lingard, Turner, Macaulay, mais « dans la manière de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, rédacteur de la partie historique du procès de Rouen ». On pourrait dire aussi : « Histoire *cauchonienne*, histoire à la Pierre Cauchon. » Par la force des choses, il se pourrait bien que l'usage s'en établît.

CHAPITRE PREMIER.

LE CAS DE M. ANATOLE FRANCE.

I.

LA NOUVELLE « JEANNE D'ARC ». — CE QU'ELLE N'EST PAS.

Depuis près de cinq cents ans, la France attend l'historien national de sa glorieuse fille Jeanne d'Arc. Ce n'est pas que les historiens de l'héroïne fassent défaut : historiens de bonne volonté, honnêtes, de talent même et nombreux. Seul, l'historien prédestiné manque; c'est-à-dire l'écrivain à l'âme française qui, sans être un homme de génie, aura saisi d'un coup d'œil sûr les traits essentiels de la bonne Lorraine, senti profondément le charme qui se dégage de ses dits et faits, démêlé les fils des intrigues ténébreuses dans lesquels ses ennemis, qui étaient ceux de la France, se sont efforcés de faire sombrer son honneur de chrétienne et de Française, et qui, épris et charmé, peindra ce délicieux portrait d'un pinceau ferme et délicat, contera cette merveilleuse histoire sans prétentions, sans pédan-

tisme, sans visées scientifiques, dans un récit simple, lumineux et vivant.

Quand les admirateurs de M. Anatole France apprirent qu'il préparait une « Vie de la Pucelle », ils ne doutèrent pas qu'il ne fût cet historien-là. Les deux volumes de cette « Vie » viennent de paraître. L'histoire attendue, espérée, de la Libératrice du pays est encore à écrire.

Qu'est-ce donc que la « Jeanne d'Arc » que nous présente M. France?

C'est « la Jeanne d'Arc de M. France », voilà tout. C'est sa fille à lui, l'os de ses os par bien des côtés, la chair de sa chair. Ce n'est pas la fidèle image de l'héroïne, fille du peuple français et de la « douce France ».

M. France n'est plus jeune. Il a eu cette enfant sur le tard. Fruit tardif de son union avec dame libre-pensée, personne rêche, sèche, qui n'aspire pas à faire oublier les Grâces, « *Gratiæ decentes* », cette Jeanne est née de complexion délicate, sujette à des troubles profonds, à des accidents nerveux que ne connaissait pas la robuste héroïne du quinzième siècle.

II.

QUESTIONS QUE SUSCITE LE CAS DE M. A. FRANCE.

Le cas de M. France suscite plus d'une question.

On se demande, par exemple, pourquoi il n'a pas suffi à ce lettré d'arriver à l'Académie française; pourquoi, lui poète, publiciste à ses heures, romancier professionnel, a voulu de plus être historien : historien comme nos grands poètes Chateaubriand et Lamartine, comme les Villemain et les Thierry.

On se demande surtout pourquoi, parmi tant de sujets historiques, il a choisi la vie de Jeanne d'Arc; quel dessein, en l'écrivant, il s'est proposé; de quelle espèce de critique il a fait usage; quel portrait, enfin, il a peint de l'héroïne.

Ainsi, à la page III de sa préface, lui-même s'empresse d'informer les lecteurs que Jeanne n'était point du tout la nature saine, supérieure, exquise — *Mens sana in corpore sano* — que les historiens reconnaissaient en elle. C'était une pauvre fille névrosée au plus haut degré, hantée par « des hallucinations perpétuelles qui, le plus souvent, ne lui permettaient pas de distinguer le vrai du faux », le bien du mal.

Là était le danger.

Faire de Jeanne une « hallucinée perpétuelle de cette sorte » — une « hystérique » presque, sinon tout à fait — n'est-ce pas faire de son cas un cas pathologique, d'elle-même un sujet d'hôpital; n'est-ce pas l'abaisser au yeux de ses admirateurs, la discréditer, la ridiculiser?

Autre concession périlleuse due à la recherche de l'originalité.

Au cours de son ouvrage, M. France exprime à plusieurs reprises ce sentiment que Jeanne a été jusqu'ici « ridiculement surfaite »; qu'on lui a prêté des qualités intellectuelles, des talents militaires qu'elle ne possédait pas, que le pays lui a été reconnaissant de services qu'elle ne lui avait pas rendus.

N'est-ce pas une leçon à l'adresse de tous les Français? N'est-ce pas une sorte d'avertissement aux deux Chambres, à la veille des séances dans lesquelles députés et sénateurs auront à se prononcer sur le projet de faire de la fête de la Libératrice d'Orléans une fête nationale?

Enfin, aux pages III et IV de son premier volume, M. France décrète de son autorité privée l'authenticité d'un document apocryphe, d'un libelle calomnieux, qui fait de la suppliciée de Rouen une fille parjure, renégate de son patriotisme, une héré-

tique relapse, par cela seul vouée légalement au bûcher.

N'est-ce pas oublier imprudemment, dans un pays dont la majorité est catholique, le grand acte par lequel le Chef de l'Eglise, le 6 janvier 1904, a proclamé solennellement à la face du monde civilisé « l'héroïcité des vertus de la vénérable servante de Dieu » ?

III.

QUELQUES MOTS SUR LA MÉTHODE CRITIQUE DE M. FRANCE.

Nous l'avons déjà dit : notre intention n'est pas de considérer la « Vie de Jeanne d'Arc » au point de vue littéraire. Les appréciations de ce genre ne sont pas de notre compétence. Le terrain sur lequel nous sommes invités à nous rendre est plus circonscrit : c'est le terrain de la critique historique, de la logique et des documents.

De nos jours, le genre historique ne consiste plus à broder sur un sujet historique de la belle littérature, d'intéressants récits et de graves ou gracieuses sentences. L'histoire telle que nous la concevons est une œuvre dont le fond a plus d'importance que le vêtement, et à laquelle la critique, la méthode, les documents, la logique ont la principale part.

Les documents fournissent à l'historien la matière de son œuvre : les textes et les faits. Ils sont pour lui ce que le marbre, le bronze sont pour le statuaire. Il mettra cette matière dans la forme d'art voulue au moyen des principes d'une critique rationnelle, d'une juste méthode qui les applique et d'une logique exacte qui en dirige l'application.

Autrefois, en fait d'histoire, on attachait plus de prix à la question d'art. Aujourd'hui, l'on recherche en tout premier lieu la solidité des matériaux et de la construction, et dans le plan général, dans la distribution des parties de l'édifice, une ordonnance, une réciprocité d'appui, un enchaînement de rapports qui ajoute à la solidité.

Est-ce de la sorte que M. Anatole France a conçu et édifié sa « Vie de Jeanne d'Arc »? N'a-t-il pas suivi de préférence les vieux errements; ne s'est-il pas plus préoccupé de la forme que du fond? Ce qu'il semble constamment rechercher, c'est la phrase à effet, les métaphores, les tirades, les traits à surprises.

Il peint des aquarelles, non de larges fresques. Il façonne des bibelots articles de Paris, non de la grande sculpture et de la statuaire classique. On l'entend disserter avec délices sur l'existence ou la non-existence de sainte Catherine. Pour un peu, il

nous dirait que l'abbé Launoi, le fameux « dénicheur de saints », célébrait, pour la fête de la sainte, une messe de *requiem* en manière de protestation, et que, s'il était prêtre, lui, M. France, ferait de même. On le voit introduire la psychiâtrie là où certes on ne s'attendait guère à la rencontrer. On le voit surtout s'occuper *con amore* de trois personnages qui, à coup sûr, raviront ses lecteurs : un vavasseur de Champagne, — un *vavasseur!* quel historien de Jeanne, quel autre historien, si grand fût-il, a jamais dans ses récits parlé de vavasseur? — un maréchal-ferrant de Salon qui prétendit avoir mission de parler au roi Louis XIV, et un Martin, paysan de Gallardon, qui voulut à toute force raconter ses visions à Louis XVIII. (*Op. cit.*, t. I, XXXVI, et t. II, appendices II et III.)

Il faut savoir gré à M. France d'intéresser à ce point et d'instruire son public. De la critique historique, de la méthode à suivre, il s'en soucie un peu moins. D'habiles gens ont mis au monde la « Morale indépendante ». Le nouvel historien a peut-être rêvé une « Critique indépendante ». S'il ne l'a pas créée, il lui a donné son adhésion et il l'a mise en pratique. Sous les plis de ce drapeau, il a usé de plusieurs espèces de critiques, passant de l'une à l'autre suivant la fantaisie ou le besoin. Un peu de critique à la française, un peu plus de cri-

tique à l'américaine, beaucoup, beaucoup de critique de haute fantaisie, de bon plaisir, et de la plus audacieuse, voilà les doses et la proportion.

A résumer en quelques mots ses préférences, il y aurait lieu peut-être de dire : érudition de façade et de trompe-l'œil : critique indépendante, ou bien point de critique arrêtée, ou bien l'éclectisme que nous venons d'indiquer. Disons plutôt, — ce sera tout aussi vrai et non moins compréhensible, — que l'érudition et la critique de M. Anatole France rappellent plus d'une fois ces écrivains qui font, comme l'on dit, de la littérature « à coups de pistolet ».

IV.

LES DEUX PORTRAITS DE JEANNE D'ARC, CELUI DE LA TRADITION ET CELUI DE M. FRANCE.

Après avoir noté cette idée sommaire de la critique telle que, dans son ouvrage, l'entend et la pratique M. France, on aura hâte de voir sous quels traits il a dessiné et peint l'héroïne.

L'a-t-il peinte et dessinée d'après nature, c'est-à-dire d'après l'étude approfondie des documents ; ou bien n'a-t-il esquissé qu'un portrait fantastique, à la Hoffmann, dont son imagination ou des documents suspects auraient principalement fourni le modèle?

Ce que nous pouvons assurer, c'est que, considéré dans ses grandes lignes, dans ses parties essentielles, ce prétendu portrait ne rappelle que de très loin l'image que la généralité des historiens avait jusqu'à présent offerte au public.

Si M. A. France a voulu faire du nouveau à tout prix, il ne l'a point essayé en vain.

Chose non moins certaine, quelqu'un se trompe ici. D'où peut venir l'erreur?

Avant M. France, la tradition nationale voyait et admirait dans la Pucelle une « Fille au grand cœur », une « Fille de Dieu », une intelligence rare et une grande âme, une héroïne et une sainte dont l'héroïsme et la sainteté n'ont jamais subi de défaillance.

A devoir donner des détails plus précis, il faudrait ajouter que les historiens n'ont cessé de reconnaître en Jeanne d'Arc :

Une nature supérieure, merveilleusement douée sous le rapport intellectuel et moral;

Une noblesse et une élévation de sentiments toujours égales;

Une sensibilité, une délicatesse, une bonté d'âme exquises;

Une piété saine et forte, des vertus publiques et privées atteignant jusqu'à la sainteté;

Une distinction féminine et une grâce dont on ne pouvait s'empêcher de subir le charme;

Dans les conjonctures les plus diverses, dans les rencontres les plus difficiles, une parfaite possession d'elle-même, une claire conscience de ses devoirs et de ses responsabilités;

Des inspirations venant de plus haut que la terre, soit naturellement (Henri Martin), soit surnaturellement (Edmond Richer), dont elle désignait le principe sous le nom de Visions et de Voix;

Dans l'accomplissement de sa mission libératrice, une confiance absolue au succès final, confiance qu'elle fit partager aux défenseurs du royaume, et qui fut la cause première, humainement parlant, des défaites et de l'expulsion des Anglais;

Un amour de la France et de son roi que la plus noire ingratitude ne put affaiblir;

Un patriotisme enfin pour lequel on la vit rechercher la lutte et l'épreuve, sous les murs de Compiègne sacrifier sa liberté, et, dans le château et la cité de Rouen, perdre son honneur si c'eût été possible, son repos et sa vie;

En résumé, un ensemble de vertus, de sentiments, de dons vraiment divins auquel le peuple de France rendait hommage en s'écriant : « Ange plutôt que femme, envoyée de Dieu! »

Ce portrait en pied, aux lignes fermes, aux couleurs harmonieuses, M. Anatole France le supprime du premier coup.

De jeune fille de nature supérieure, de grandes qualités intellectuelles et morales, d'un héroïsme digne des preux et des saints, il n'en faut plus. Que met-il à la place?

Il y met une pauvre fille perpétuellement hallucinée : ce qu'elle appelait ses visions, c'était la tare nommée hallucination ;

Il y met, nous l'avons déjà dit, une guerrière surfaite, soit dans les talents militaires et autres qualités peu communes qu'on lui attribuait, soit dans les prétendus services qu'elle aurait rendus au pays ;

Il y met une prétendue sainte sortie du monde de la libre pensée, visionnaire banale, figée dans l'automatisme, en somme la contrefaçon et l'envers de la véritable sainte ;

Il y met, à la fin de sa captivité, une malheureuse qui s'effondre moralement ; une Française dont le patriotisme, une chrétienne dont la foi religieuse, une héroïne dont le courage sombrent de la façon la plus lamentable, le matin même du jour où elle doit être frappée d'une sentence ignominieuse et brûlée vive.

De ces deux portraits ne dirait-on pas que l'un est d'une main française, l'autre d'une main anglaise? Quel est celui qui fait revivre fidèlement les traits historiques et la physionomie de la Pucelle? Ne jugeons pas d'après nos impressions : ne nous fions qu'aux textes et aux documents; seuls ils nous mettront sur la voie.

Puisque c'est M. France qui, par sa peinture, porte le trouble dans les âmes, prions-le de présenter ses raisons. Qu'il produise des documents authentiques, des textes clairs, des preuves solides, des raisonnements lumineux et convaincants. En ce cas, nous conviendrons que sa Vie de Jeanne d'Arc est l'œuvre d'un historien.

Que si ces preuves, ces raisonnements, ces textes lui font défaut, l'on demeurera libre de concevoir une opinion avantageuse de son talent d'écrivain fantaisiste, mais il faudra chercher ailleurs une histoire digne de notre grande Française.

CHAPITRE II.

DE L'OUVRAGE DE M. FRANCE ET DE L'ÉCOLE HISTORIQUE A LAQUELLE IL APPARTIENT.

Nous savons maintenant en quoi consiste ce que nous avons nommé « le cas de M. Anatole France ». C'est la « Vie de Jeanne d'Arc » qu'il vient de publier; c'est l'esprit dans lequel il l'a composée, la méthode critique dont il a fait usage, le portrait qu'il a dessiné de l'héroïne, la nature, la qualité des documents et des preuves dont il s'est muni pour justifier les idées nouvelles, étranges, peu favorables à Jeanne, desquelles il s'est constitué le promoteur.

Dans les conditions très spéciales où M. A. France a opéré, il s'est exposé au risque de bâtir, non un palais de marbre aux fondements solidement assis, mais un château de carton-pierre. Un simple coup-d'œil jeté sur le plan de son ouvrage, sur l'économie de ses thèses, sur l'étrangeté de ses vues, sur le défaut de preuves, quand l'auteur ne choisit pas comme par ironie ou défi des arguments et des documents détestables, suffira pour qu'on s'en rende compte.

Nous ferons un peu de cet examen dans le présent chapitre. Nous indiquerons le plan adopté par M. France. Puis, nous nous informerons de l'Ecole historique à laquelle il appartient.

I.

DU PLAN SUIVI PAR M. A. FRANCE DANS SA « VIE DE JEANNE D'ARC. »

Ce plan est celui-ci :

Une Préface de LXXXIII pages fait part au lecteur des vues, des idées, des appréciations critiques, historiques et autres auxquelles M. France a cru devoir se conformer dans son récit des dits et gestes de la Pucelle.

De ces idées, il y en a de singulières. L'auteur se plaît à se tenir loin des sentiers battus. Pas n'est besoin d'avoir lu la Préface entière pour être averti que le portrait de l'héroïne, dessiné par le nouveau biographe, différera profondément de l'image à laquelle on était habitué.

Ainsi en est-il des procédés critiques dont use l'auteur. Ils sont nouveaux, inouïs, très peu classiques. Ce qui a fait dire à un membre de l'Institut, professeur en Sorbonne, qu'une telle Préface pouvait être l'œuvre d'un journaliste ou d'un romancier, mais qu'elle n'était pas l'œuvre d'un historien.

M. France a divisé en trente-cinq chapitres sa *Vie de la Pucelle*. Dix-neuf forment le premier volume, seize le second.

De ces trente-cinq chapitres, il faut en détacher deux

qui retracent les événements postérieurs à la mort de l'héroïne.

Les chapitres I-XI du premier volume conduisent Jeanne sous les murs d'Orléans. Les chapitres XII-XVIII la mènent jusqu'au sacre. Suit un chapitre, le XIXe, sur « la légende de la première heure ».

Avec le tome second, l'ordre des chapitres recommence.

Du chapitre 1er au chapitre VII, l'on suit Jeanne dans la campagne de l'Ile-de-France, sous les murs de Paris et jusqu'à la sortie de Compiègne.

Les chapitres VIII-X la montrent prisonnière à Beaulieu, Beaurevoir, Arras, Rouen.

A Rouen s'ouvre le procès de chute ou de « lapse ». Trois chapitres, XI, XII, XIII le résument. Le chapitre XIV traite du procès de rechute ou de « relapse » et du supplice du Vieux-Marché.

Les chapitres XV, XVI parlent de la fausse Pucelle, Dame des Armoises, de la présence des juges de Rouen au concile de Bâle, du procès de réhabilitation et des deux pucelles de Sarmaise et du Mans.

Quatre Appendices terminent ce second volume.

Le premier reproduit la lettre du docteur psychiâtre Dumas à M. A. France sur le cas de la Pucelle.

Le deuxième raconte l'histoire du maréchal ferrant de Salon qui avait, lui aussi, des Voix.

Le troisième fait de même pour l'histoire de Martin de Gallardon, autre voyant à visions et révélations.

Le quatrième appendice consiste dans une note iconographique.

A cette analyse nous joindrons quelques observations.

D'abord, quatre appendices seulement, dans un ouvrage tel que celui de M. A. France, c'est bien peu. N'y avait-il donc pas des questions à éclaircir, plus importantes et plus intéressantes que celles de ce brave maréchal ferrant et de son confrère en révélations ?

En fait de références, l'auteur ne les ménage pas. Mais combien qui ne peuvent être prises au sérieux ! De combien de brochures et de plaquettes M. France désigne-t-il exactement les auteurs, les imprimeurs, l'année, la ville où elles ont été publiées, dans lesquelles on ne trouve que des hypothèses et des conjectures sans valeur aucune au point de vue historique et critique ? Evidemment, M. A. France a voulu être agréable à ces érudits amateurs : c'était une clientèle à ne point dédaigner.

On remarquera peut-être que dans la discussion ultérieure nous n'aborderons guère les critiques de détail et ne nous occuperons que des grandes thèses qui dominent le sujet. Il ne faudrait pas croire pourtant que la matière de ces critiques de détail fasse défaut. Nous pourrions, par exemple, prendre M. France en flagrant délit de critique défectueuse lorsque, au

sujet des trois promesses que, à Chinon, la Pucelle obtint du roi Charles VII, il dit que c'étaient là « des propos édifiants qu'elle n'avait jamais tenus ». (*Vie* citée, t. I, p. 537.)

Trois contemporains cependant, dont l'un témoin oculaire, le duc d'Alençon, affirment le fait. Quelle raison M. France produit-il pour n'en faire point état ? (Voir *Procès*, t. III, p. 91.) Ne fait-il pas là de la critique de bon plaisir ?

Notre auteur avance, t. II, p. 73, que la Pucelle, sous les murs de Paris, le jour de l'attaque, « était aussi sûre d'entrer dans la ville que d'aller en Paradis après sa mort. Depuis plus de trois mois ses Voix la tympanisaient avec l'assaut de Paris ».

M. France aurait été bien empêché de citer des textes dignes de foi rapportant ces faits-là.

Ailleurs, c'est de Pierre Cauchon, le traître incompris, que le biographe académicien plaide la cause. — Qu'on nous permette d'ouvrir une parenthèse. Alphonse Karr, dans son *Livre de bord*, note l'apparition de cette légion féminine qui fit tant de bruit, sous le nom de « Jeunes femmes et filles incomprises ». Ce vingtième siècle aura le mérite, lui aussi, d'avoir découvert les « traîtres incompris » et d'avoir travaillé énergiquement à les réhabiliter. — Donc les historiens avaient relevé le mot de l'évêque-juge au notaire Guillaume Manchon :

« Il vous faut bien servir le roi. Nous avons l'inten-

tion de faire un beau procès contre cette Jeanne[1]. »

M. France s'indigne contre ces esprits chagrins qui prêtent à P. Cauchon une passion dont ce prélat vertueux était incapable. « Il voulait dire, remarque avec candeur son avocat, qu'il fallait prendre garde à ce que rien de vicieux ne se glissât dans le procès. » (*Op. cit.*, t. II, p. 234.)

M. France a sans doute fermé les yeux pour ne pas apercevoir les mots un peu trop significatifs qui précèdent : *Il vous faut bien servir le roi!*

Terminons ce coup d'œil préliminaire par deux simples observations.

La première a trait au respect que l'auteur devait professer pour l'héroïne. Il prend trop souvent à l'égard de la Pucelle un ton de persiflage qui n'est point à sa place. Nous pourrions citer toute une longue page tirée du chapitre VII, *La Pucelle à Poitiers*, dans laquelle le sceptique, l'ironiste, le voltairien qu'est M. France oublie qu'il n'écrit pas l'histoire d'une femme quelconque. (Voir t. I, *op. cit.*, p. 224, 225.) On sent trop vivement que Jeanne d'Arc n'est pas pour lui l' « envoyée de Dieu ».

La seconde observation nous est suggérée par un mot de M. E. Faguet. Le littérateur académicien loue son ami de « s'être fait une âme du quinzième siècle[2] ».

1. *Procès*, t. III, p. 137. Déposition dudit G. Manchon.
2. *Annales littéraires* du 16 février 1908.

M. France a voulu se faire une âme sœur de l'âme de la Pucelle; mais y a-t-il réussi? Nous ne le pensons pas, et nous n'en voulons d'autre preuve que son impuissance à nous faire admirer et aimer Jeanne d'Arc. Si nous l'aimons, si ses lecteurs persistent dans leur amour et dans leur admiration, c'est malgré l'historien et malgré l'action glaciale, corrosive que son récit exerce. Les journaux périodiques français ont fait grand éloge du style, de l'écriture de M. France; ils ont vanté avec surabondance la statue que son ciseau d'artiste a sculptée. Soit, répliquerons-nous : cette statue est un beau marbre; mais ce n'est que du marbre. Le Pygmalion du vingtième siècle n'a pas su lui communiquer l'étincelle de vie.

II.

DES DEUX ÉCOLES HISTORIQUES, FRANÇAISE ET FRANCO-ANGLAISE.

Le fait et la distinction de ces deux Écoles tient aux deux solutions différentes que les historiens ont données des trois grandes questions que posent le Procès de Rouen, les Voix de Jeanne et son héroïsme intégral.

Ces solutions différentes ont amené le groupement des historiens en deux Écoles distinctes, qu'on peut nommer, l'une française, l'autre franco-anglaise.

L'École française est celle d'Étienne Pasquier,

d'Edmond Richer, de L'Averdy, de Le Brun de Charmettes, de l'académicien Michaud, de Henri Wallon, d'Abel Desjardins et de beaucoup d'autres, car elle a été sans rivale jusque vers la moitié du dix-neuvième siècle. Les historiens de cette École s'accordent à reconnaître, dans le fait des Voix de la Pucelle, un phénomène intellectuel d'ordre mystérieux mais supérieur, une source d'inspirations, de lumières, de résolutions ou surhumaines ou quasi-surhumaines ; dans le procès de Rouen, une épreuve terrible qui a fait briller de tout leur éclat la vertu, le courage, l'ardente foi de l'envoyée de Dieu ; et dans son héroïsme même, un héroïsme sans défaillance digne d'une Française, d'une guerrière et d'une sainte.

Les historiens qui ont écrit de la sorte la vie de Jeanne d'Arc n'ayant accepté que sous bénéfice d'inventaire le contenu suspect du procès de condamnation et autres documents anglais, et ayant mis à profit les enquêtes du procès de réhabilitation, document essentiellement français, l'École à laquelle ces historiens appartiennent peut très justement s'honorer du nom d'École française.

Mais il est d'autres historiens qui ont eu pleine confiance au procès de Rouen et au récit que l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, en a rédigé ou fait rédiger. Sur la parole de ce maître, ces historiens, qui s'appellent Michelet, Henri Martin, J. Quicherat, Petit-Dutaillis, sont demeurés persuadés que le procès de la

Pucelle avait été fatal à sa foi religieuse et patriotique, par suite à son héroïsme. Toutefois, comme ils admettent qu'elle était restée vraiment héroïque jusques à sa captivité, l'École qu'ils ont formée n'étant ni tout à fait anglaise ni tout à fait française, on a pu la nommer avec raison franco-anglaise, c'est-à-dire anglaise en ce qui touche au récit du procès. française néanmoins en ce qui concerne la jeunesse de Jeanne et sa mission guerrière jusqu'à la sortie de Compiègne.

Séduit par l'exemple des hommes de talent que nous venons de nommer et peu familiarisé avec les dessous du procès, M. Anatole France, dans sa *Vie de Jeanne d'Arc*, se range ouvertement du côté de l'École franco-anglaise. Cette École n'accorde à la Pucelle qu'un héroïsme amoindri, mutilé. Ainsi qu'il advient en pareil cas, plein de zèle, M. A. France accentue plus que tout autre cette mutilation.

Pour la question des Voix, il se sépare des H. Martin et des J. Quicherat. Il s'en sépare également quand il examine les avantages dont le pays a été redevable à l'héroïne.

En ce qui regarde la question du procès, il reste disciple fidèle et dévoué de P. Cauchon ; il s'applique autant que Jules Quicherat à le défendre dans les cas les moins justifiables. Au demeurant, l'École à laquelle les idées de M. A. France le rattachent n'est assurément pas notre École française rajeunie.

III.

DU VIEUX ET DU NEUF DE M. FRANCE.

Dans l'œuvre du biographe académicien, il y a du neuf et il y a du vieux. Maintes parties de ce vieux et de ce neuf alarment, déconcertent plus d'un érudit.

Le neuf déconcertant, c'est l'image que M. France crayonne de l'héroïne, le jugement qu'il porte sur les résultats de son intervention dans les affaires du royaume. On reproche à ce jugement de réduire à trop peu de chose le résultat de l'intervention de la Pucelle ; à son crayon, d'exécuter un tableau de fantaisie plutôt qu'un portrait.

Le vieux non moins déconcertant, c'est le récit du procès tel que l'a raconté et, en quelques points, forgé l'évêque de Beauvais. C'est encore la méthode surannée, fantaisiste, peu rationnelle dont l'auteur a fait choix.

Il est terriblement vieux, dit-on, terriblement suspect ce récit du procès de condamnation. L'on s'étonne que M. France pousse le respect pour son maître Pierre Cauchon jusqu'à ne tenir aucun compte, ou à peu près, des nombreux érudits dont les travaux, surtout les plus récents, frappent d'une suspicion légitime l'équité du prélat en qualité de juge, son impartialité, sa probité, sa véracité en qualité d'historien.

Quant à la méthode fantaisiste, quant à la critique

indépendante dont il a fait choix, l'on entrevoit bien les motifs qui l'y ont déterminé. Ses mouvements n'en devenaient que plus libres. Une expérience insuffisante, d'une part, l'ardeur, la confiance en soi, d'autre part, nous expliquent le choix de cette méthode et de cette critique qui n'en sont pas moins aujourd'hui jugées sans appel et condamnées.

Fustel de Coulanges a prononcé le réquisitoire; Hippolyte Taine a rendu le jugement, et le monde savant a approuvé.

Le neuf et le vieux qui, de la part de M. France, sont un sujet d'alarme pour beaucoup d'esprits, se ramènent aux trois erreurs fondamentales sur lesquelles il a construit sa *Vie de Jeanne d'Arc* et à quelques autres de moindre importance.

La première de ces erreurs fondamentales est celle par laquelle le nouvel historien fait de Jeanne d'Arc « une hallucinée perpétuelle, hors d'état, le plus souvent, de distinguer le vrai du faux ».

La deuxième est celle qui fait de Jeanne une « héroïne surfaite », ou plutôt, à dire le vrai, une « ombre d'héroïne ».

La troisième est celle qui fait de la martyre de Rouen une hérétique relapse, légalement condamnée, flétrie et exécutée.

Sous le couvert de cette dernière erreur apparaît comme conséquence logique la réhabilitation, la glorification du triste juge de Rouen, Pierre Cauchon,

et de ses conseillers intimes les docteurs de Paris.

Quel intérêt des hommes de talent ont-ils à réhabiliter ces traîtres ?

Ainsi que se le demandait l'historien lorrain de Jeanne, Villiaumé, « dans quel but cherche-t-on à justifier tous ces fripons[1] »? (*Histoire de Jeanne d'Arc*, p. 341.)

Sortons maintenant des réflexions préliminaires, et abordons les idées sur la Pucelle qui sont propres à M. A. France.

1. Le Père Henri Denifle a inséré au tome IV du *Chartularium Universitatis Parisiensis* une longue note, traduite par M. Emile Châtelain, sur l'Université de Paris et la Pucelle. On y a vu à tort une défense de l'*Alma mater* et du rôle qu'elle joua dans le procès de Rouen. L'auteur rappelle impartialement les faits et les raisons qui pouvaient prévenir les maîtres et docteurs contre Jeanne pendant sa vie guerrière; mais quant à la part que l'Université prit au procès même, à celle qui lui revient dans la qualification des douze articles, à celle que ses représentants prirent eux aussi au procès tout entier, le Père Denifle blâme sans réserve la conduite de l'*Alma mater* et de ses suppôts.

CHAPITRE III.

LES AFFIRMATIONS DE M. A. FRANCE ET LES DOCUMENTS.

Dans l'exposé des affirmations de M. France concernant la Pucelle et de leur justification documentaire, nous renoncerons au discours suivi et nous procéderons par questions et par réponses. Nous y gagnerons au point de vue de la brièveté, sans y perdre sous le rapport de la précision.

Il va sans dire que nous ne nous occuperons pas des questions de mince importance. Nous avons assez à faire avec les questions d'importance majeure.

Nous avons touché un mot de la méthode et du genre de critique dont M. A. France a fait usage dans sa *Vie de la Pucelle*. Il est naturel que de notre côté nous disions quels sont la méthode et le genre de critique auxquels nous avons dessein de nous conformer au cours de l'étude que nous entreprenons.

Cette méthode, cette critique, redisons-le, sont celles de Fustel de Coulanges et d'Hippolyte Taine : méthode qui assimile l'histoire aux sciences positives, qui impose à l'historien le devoir strict de ne rien avancer qui ne soit fondé sur l'interprétation rationnelle des textes et sur des documents dignes de créance.

« La méthode historique, a dit Fustel de Coulanges, est le contraire de la méthode imaginative. L'histoire n'imagine pas; elle observe. »

De son côté, H. Taine écrivait dans ses *Nouveaux Essais de critique* le mot que rappelait notre Préface : « Que l'historien prouve, et sa tâche est faite. »

C'est pour nous conformer à cette méthode rationnelle que nous allons rechercher entre autres choses si les idées, parfois singulières, de l'auteur de la *Vie de Jeanne d'Arc* sont fondées sur les documents, et si ses affirmations sont accompagnées de preuves suffisantes.

Ces investigations porteront d'abord sur les vues et les propositions contestables de l'historien, telles qu'elles se présentent dans la suite de l'ouvrage.

Arrivés au bout, nous reviendrons sur nos pas et nous examinerons de plus près les thèses fondamentales relatives aux hallucinations perpétuelles de l'héroïne, et aux problèmes que soulèvent les derniers incidents du procès de Rouen.

I.

POINT DE DÉPART DE M. A. FRANCE. — SES DEUX MAÎTRES, VOLTAIRE ET PIERRE CAUCHON, ÉVÊQUE DE BEAUVAIS.

Nous avons déjà dit que cette nouvelle « Vie de Jeanne d'Arc » est l'ouvrage d'un poète, d'un romancier qui, ayant rêvé d'être, comme les Chateaubriand

et les Lamartine, historien, a jugé l'occasion favorable et a essayé de le devenir. Demandons-nous maintenant :

Quelle a été cette occasion.

Nous répondrons :

Peut-être le procès de béatification de la Pucelle qui se poursuit à Rome ;

Peut-être le projet d'une fête nationale de l'héroïne sur lequel doit se prononcer la Chambre des députés ;

Peut être les deux, projet et procès ;

Peut-être enfin, et vraisemblablement, la place glorieuse à prendre dans notre littérature, en qualité d'historien national de la grande Française.

De quels maîtres l'auteur paraît-il s'être inspiré, principalement dans les questions intéressant l'honneur de l'héroïne ?

Les maîtres dont l'auteur paraît 's'être inspiré principalement sont au nombre de deux : Voltaire d'abord ; puis Pierre Cauchon, évêque de Beauvais.

1° Voltaire ayant négligé d'écrire la vie de Jeanne d'Arc, n'en ayant tracé que le canevas dans son *Dictionnaire philosophique* et dans l'*Essai sur les mœurs*, M. France s'est inspiré de ce canevas, et il l'a développé ;

2° Voltaire, en un pareil sujet, étant un maître par trop insuffisant, M. France s'est mis, en outre, à l'école de Pierre Cauchon.

Dès le commencement de son premier volume, il considère comme authentique le document suspect, apocryphe, qui déclare la Pucelle coupable de tous les parjures, de tous les reniements que lui prête l'évêque de Beauvais.

Résultat de cette inspiration en partie double. — Trois erreurs fondamentales : 1° Jeanne d'Arc hallucinée perpétuelle; 2° Jeanne d'Arc héroïne surfaite; 3° Jeanne d'Arc hérétique, parjure et relapse.

Avec Voltaire, M. France a fait de Jeanne une « idiote ». A la page III de sa Préface, il dit, en termes équivalents, qu'il faut voir dans l'héroïne une « hallucinée perpétuelle, que ses hallucinations mettaient le plus souvent hors d'état de distinguer le vrai du faux », le bien du mal.

Ceci, c'est du Voltaire démarqué.

En bon français, une hallucinée de cette espèce s'appelle une « idiote ».

Voltaire ne qualifiait pas autrement l'héroïne dans l'article JEANNE D'ARC de son *Dictionnaire philosophique*. « Cette malheureuse *idiote,* dit-il, avait eu assez de courage pour rendre de très grands services au roi et à la patrie[1]. »

1. VOLTAIRE, *Œuvres complètes*, t. XXXVIII, p. 493-499. Edit. in-8° de 1785.

M. France supprime le mot qui choquerait aujourd'hui les sceptiques eux-mêmes; mais — involontairement peut-être — il garde la chose.

Avec Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, M. France fera de la Pucelle une relapse plusieurs fois parjure, renégate de sa mission libératrice, de sa foi religieuse, de son patriotisme.

Il ne le dit pas tout d'abord expressément; mais, par sa déclaration à l'endroit de l'*Information posthume*, il pose le principe d'où sortiront ces conséquences et il les avouera formellement plus tard.

Avec les deux, Pierre Cauchon et Voltaire, il fera de Jeanne une « héroïne surfaite », si toutefois elle mérite le nom d'« héroïne ».

Quelles preuves, quels documents M. A. France produit-il à l'appui de ces affirmations-là?

M. France ne produit aucune preuve, aucun document à l'appui de ces affirmations-là.

En tout cas, les deux premières — qu'il le veuille ou non — rabaissent, déprécient, dénigrent Jeanne d'Arc.

La troisième dictera les imputations rappelées plus haut et annoncera logiquement la réhabilitation de P. Cauchon.

II.

PREMIÈRE ERREUR FONDAMENTALE. — DES HALLUCINATIONS ET DES VISIONS DE LA PUCELLE.

Serait-il exact, — et les historiens s'accorderaient-ils à le reconnaître, — que la Pucelle ait été, comme le nouvel historien le prétend, perpétuellement hallucinée ?

Non, cela n'est pas exact, et les historiens ne s'accordent nullement à le reconnaître.

Tout au contraire, la preuve documentaire existe, et elle a été faite récemment, que nul chroniqueur du quinzième siècle n'a signalé chez la Pucelle, non seulement des phénomènes hallucinatoires perpétuels, mais pas même un cas avéré d'hallucination proprement dite.

En avançant que Jeanne d'Arc a été perpétuellement hallucinée, M. France a oublié de consulter les documents. Pas plus que les historiens ses prédécesseurs, il n'a produit, au sujet de l'héroïne, aucun cas d'hallucination proprement dite documentairement certifié.

Au surplus, vu l'importance de cette opinion de M. France qu'il applique à la vie entière de la Pucelle, et qui, à notre avis, constitue la première des trois erreurs fondamentales de son ouvrage, nous la discute-

rons avec les développements voulus dans un chapitre subséquent.

Mais alors où l'auteur a-t-il vu ces hallucinations prétendues?

L'auteur les a vues dans les visions, révélations et Voix de la « Fille de Dieu ».

Il a pris pour des faits d'idiotisme et pour des phénomènes hallucinatoires ces merveilleuses visions, révélatrices du présent et de l'avenir, propres à Jeanne d'Arc, dans lesquelles Jules Quicherat et Henri Martin reconnaissent des faits produits par des « facultés extraordinaires ».

Ces facultés extraordinaires mettent l'héroïne au nombre des « grands initiateurs de l'histoire », dit Henri Martin, et font d'elle « l'envoyée de Dieu ».

Elles semblent, ajoute J. Quicherat, « sortir du cercle des facultés humaines[1] ».

Elles en sortent réellement, concluent au nom de la raison le plus grand nombre des historiens.

Explication rationnelle, non seulement des trois prédictions reconnues indubitables par J. Quicherat, mais aussi des autres prophéties de Jeanne et de ses nombreuses visions à portée objective.

1. H. Martin, *Histoire de France*, t. VI, p. 143 et suiv., 1857, in-8; — J. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 46.

III.

M. FRANCE ET LA PSYCHIATRIE.

M. France ne s'est-il pas adressé à un savant docteur en psychiâtrie pour mettre la science de son côté?

A la campagne, quand leurs animaux sont malades, les villageois vont trouver le sorcier en renom, afin qu'il leur révèle le secret de les guérir. Dans les villes, les neveux à héritage, pressés d'hériter, vont frapper à la porte des tireuses de cartes, afin de savoir si leurs oncles et tantes célibataires ne doivent pas prochainement mourir.

M. France, jugeant les documents réfractaires à ses conclusions, a prié le docteur Dumas — c'est M. France lui-même qui nous l'apprend — de lui donner une consultation sur le cas qui l'embarrasse.

Mais le docteur Dumas, qui n'est ni un sorcier ni un charlatan, dans une lettre très polie que M. France a eu la loyauté de publier, a répondu que le cas ne lui paraissait pas bien clair, « qu'il n'a pu l'examiner à loisir, qu'il ne saurait fonder un diagnostic rétrospectif sur des interrogatoires où les juges recherchaient toute autre chose que des tares nerveuses, et qu'il ne peut émettre une opinion « qu'avec beaucoup de réserves ».

La Pucelle fut-elle hystérique, hallucinée? M. Dumas répond que « si elle paraît se rapprocher des hystériques par certains traits, par d'autres elle s'en éloigne ».

Dans sa conclusion, il ne s'exprime que dubitativement. « Si l'hystérie est intervenue chez Jeanne, elle a été la porte ouverte par laquelle le divin — ou ce que Jeanne jugeait tel — est entré dans sa vie. Mais par son intelligence, par sa volonté, Jeanne est restée saine et droite, et c'est à peine si la pathologie nerveuse éclaire faiblement une partie de cette âme. » (*Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 458-465).

Nous sommes loin de la Jeanne d'Arc « que ses hallucinations perpétuelles mettaient hors d'état de distinguer le vrai du faux ».

M. France fait ici de l'histoire pseudo-scientifique. La psychiâtrie, science à peine née, ne lui est guère favorable. Nous verrons en son lieu que les documents le sont encore moins.

IV.

AUTRE ERREUR FONDAMENTALE. — DE L'INFORMATION POSTHUME[1].

Quel est le document, déclaré authentique par M. France, qui accuse la Pucelle d'avoir renié

1. En bonne logique, nous ne devrions traiter de l'*Information posthume* qu'à propos du procès de Rouen auquel ce document se rapporte uniquement. Mais M. A. France ayant dit au commen-

plusieurs fois ses révélations et sa mission patriotique ?

C'est le document connu sous le nom d'*Information posthume*, pièce extra-judiciaire, sans nom d'auteur, sans signature de greffiers, de notaires, ni de personne, qu'un complice de Pierre Cauchon a rédigé pour justifier la condamnation inique de Jeanne, et qu'une main cauchonienne a mis à la suite de l'instrument du procès, Cauchon n'ayant pu obtenir que ce faux document fût inséré dans le procès même.

De quelle manière Jules Quicherat a-t-il qualifié ce document ?

Dans son Rapport à la Société de l'Histoire de France, Jules Quicherat l'a qualifié de « libelle diffamatoire ».

Par cela que M. France déclare authentique ce « libelle diffamatoire », à quoi doit-on s'attendre logiquement ?

On doit s'attendre logiquement à ce que, dans son second volume, l'auteur accepte et soutienne sans réserves, au sujet des circonstances du procès, le récit suspect qu'en a fait l'évêque de Beauvais, par consé-

cement de sa Préface le cas étrange qu'il en fait, et laissant entrevoir l'application injustifiée qu'il en fera dans son second volume au détriment de l'honneur de la Pucelle, nous devons dès maintenant déclarer que l'Information est un faux document.

quent la légalité de la condamnation, le déshonneur final de sa victime.

Et c'est effectivement ce qu'il y soutient.

M. France a-t-il prouvé de façon péremptoire que l'*Information posthume* était à tort rejetée par la grande majorité des historiens ?

M. France n'a rien prouvé, ni péremptoirement ni partiellement. Il n'annonce même pas qu'il ait l'intention d'essayer. Il affirme, prononce, décrète, et c'est tout.

N'existe-t-il pas cependant un lien véritable, visé par l'auteur, entre l'*Information posthume* et les prétendues hallucinations de la Pucelle?

Oui, ce lien existe : le faux document qu'est l'Information posthume prête à la Pucelle des aveux qui ridiculisent les apparitions et ouvrent la porte à l'explication hallucinatoire. C'est pour ce motif que M. France rapproche les deux questions.

Ce sujet ayant besoin d'être traité assez amplement afin que le lecteur y voie clair, nous lui réservons une place spéciale dans un des chapitres qui suivront celui des hallucinations prétendues de l'héroïne.

CHAPITRE IV.

AUTRE ERREUR FONDAMENTALE.
JEANNE D'ARC, HÉROÏNE SURFAITE.

A ces traits d'une Jeanne « perpétuellement hallucinée », quel autre trait M. France ajoute-t-il?

M. France ajoute à ce trait celui d'une « héroïne surfaite naturellement et religieusement »; à qui l'on attribue des qualités naturelles qu'elle ne possédait pas, des services rendus auxquels elle est demeurée étrangère, un héroïsme sans réalité, et une sainteté ne se manifestant que par la prière, l'extase et les phénomènes hallucinatoires.

Quant aux qualités et faveurs surnaturelles, il ne faut pas nous attendre à ce que le biographe académicien s'en occupe. Non seulement, à ses yeux le surnaturel n'existe pas, mais à son avis on doit, en n'admettant aucune discussion sur ce terrain, le bannir à jamais de la philosophie, de la science et de l'histoire.

C'est de la sorte que, dans un certain monde, l'on entend et l'on pratique le droit de penser « librement ».

I.

QUALITÉS DÉNIÉES A LA PUCELLE.

Quelles sont les qualités naturelles que M. France dénie à la Pucelle?

Ce sont les qualités d'un esprit à quelques égards supérieur, une certaine formation intellectuelle, des talents militaires, et une élévation, une noblesse de sentiment qui rendaient Jeanne capable des actes les plus héroïques.

Peut-on citer les textes dans lesquels l'auteur dit toutes ces choses?

M. France dit toutes ces choses dans un paragraphe de la page XXXVII du tome Ier.

« De notre temps, les libres-penseurs — et beaucoup de catholiques avec eux — se refusent à reconnaître en Jeanne non seulement *cet automatisme qui détermine les actes d'une voyante comme elle*, non seulement les influences d'*une hallucination perpétuelle*, mais jusqu'aux suggestions de l'esprit religieux. Ce qu'elle faisait par sainteté et dévotion, ils veulent qu'elle l'ait fait par enthousiasme raisonné. Cette façon de voir ne fut pas sans inconvénients. Elle amena les historiens de libre pensée *à exagérer jusqu'à l'absurde les facultés intellectuelles de cette enfant*, à lui attribuer

ridiculement *des talents militaires* et à substituer à la naïve merveille du quinzième siècle un phénomène polytechnique. »

D'après M. France, en quoi consisterait cette « naïve merveille » du quinzième siècle?

Cette « naïve merveille du quinzième siècle » ne serait, d'après notre biographe, qu'une merveille d'*ignorance*, d'*entètement*, d'*automatisme* et d'*hallucination perpétuelle*.

On vient de le voir pour l'hallucination et l'automatisme. On trouvera l'ignorance et l'entêtement dans les phrases suivantes de M. France.

Jeanne *ignorante et entêtée*. — « La voyant *ignorante au possible*, les seigneurs entendaient la conduire à leur idée. Ils durent s'apercevoir que ce n'était pas facile. Elle était une sainte : les saintes sont intraitables »; lisez : « entêtées ». (*Ibid*., p. XLIV.)

« On l'entendit, remarque M. France, qui disait, à Vaucouleurs, que le Dauphin avait le royaume en *commende*. Ce n'étaient pas les gens de son village qui lui avaient appris ce terme. » (*Ibid*., XXXIX.)

Ce qui signifie que la jeune fille ne savait certainement pas, en prononçant ce mot, ce qu'il voulait dire.

La lecture de documents de découverte récente aurait donné à M. France l'explication du fait qu'il rapporte. Jeanne, nous l'avons montré ailleurs avec preuves à l'appui, était beaucoup moins ignorante qu'on

ne le suppose, bien que ne sachant ni lire, ni écrire.

Jeanne *sans mémoire*, complément de son ignorance. — « Il faut reconnaître qu'elle manquait étrangement de mémoire. Il ne lui restait, après un an, qu'un souvenir confus de certains faits considérables de sa vie. » (*Ibid.*, p. 111.)

Des témoins, à même d'être mieux informés, ont déposé le contraire et cité des exemples en 1456. M. France affirme, mais il ne produit aucun exemple.

Comment M. France peut-il dénier à l'héroïne les talents de tacticienne et le coup-d'œil militaire que ses contemporains et nos stratégistes modernes sont unanimes à lui reconnaître ?

Nous ne nous chargeons pas de l'expliquer ; mais le langage de l'auteur ne laisse pas de doute.

« Cinq ou six témoins déposèrent à l'enquête de 1456 que Jeanne montait à cheval et maniait la lance mieux que personne. Ce sont là des mérites qu'on ne saurait lui refuser. Quant à l'opinion que cette jeune fille était très habile à rassembler et à conduire une armée, elle est plus difficile à partager.

« Jeanne, toujours en prières et en extases, n'observait pas l'ennemi. Elle n'avait qu'une tactique, c'était d'empêcher les hommes de blasphémer. C'était là toute sa science militaire, hors toutefois qu'elle ne craignait pas le danger. »

M. France sourit des « officiers qui discutent le génie

tactique de la Pucelle ». Il n'hésite pas à se croire plus compétent qu'eux tous en cette matière. (*Ibid.*, p. XLVI.)

Ce n'est pas lui, assurément, qui eût signé les pages de la *Revue des Deux-Mondes* portant le nom du général russe Dragomirof, et appréciant à sa valeur le coup d'œil militaire de l'héroïne[1].

M. France méconnaît le rôle de Jeanne dans la campagne du sacre. « La marche sur Reims, dit-il, ne lui fut pas suggérée en France. Si l'on avait eu envie de se battre, on serait allé sur Paris ou en Normandie. » (*Ibid.*, pp. XLIV, XLV.)

Pour que les Français se battissent avec confiance, il fallait que le Dauphin fût sacré : Charles VII ne serait roi qu'à cette condition. La Pucelle ne s'y trompait pas.

II.

JEANNE A-T-ELLE ÉTÉ LA LIBÉRATRICE DU PAYS?

Notre biographe convient-il du service que Jeanne d'Arc a rendu à la France en la délivrant de ses envahisseurs?

Non, le biographe de Jeanne ne va pas jusque-là.

« Ce n'est pas elle, dit-il, qui a chassé les Anglais de France. Si elle a contribué à sauver Orléans, elle a plutôt retardé la délivrance en faisant manquer par

1. Voir la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1898.

sa marche du sacre l'occasion de recouvrer la Normandie. » (*Ibid.*, p. XLIX.)

Réponse. — Jeanne n'a pas chassé les Anglais de France, mais elle a mis les défenseurs du royaume dans les conditions voulues pour qu'ils fussent capables de les chasser.

Par la levée du siège d'Orléans, par la campagne de la Loire et celle de Reims, elle a ramené la victoire sous le drapeau de la France et l'on n'a plus revu les désastres de Crécy, Poitiers, Azincourt.

Sans doute, elle n'était plus là lorsque les Anglais lâchèrent la proie qu'ils s'apprêtaient à dévorer. Mais c'est Jeanne vivante qui a relevé l'âme des Français et qui leur a rendu la confiance, condition indispensable du succès; c'est Jeanne qui, de la sorte, a posé la cause puissante, irrésistible, dont la défaite et l'expulsion des Anglais ont été le résultat[1].

Quand Jeanne est morte, elle avait hautement annoncé aux Anglais que, fussent-ils cent mille, ils n'auraient jamais le beau royaume de France.

Pourtant la nouvelle biographie accorde une part à la Pucelle dans la délivrance du territoire.

C'est exact. Après les paroles ci-dessus, dans lesquelles M. France dit que la Pucelle n'était pour rien

1. Voir, dans l'*Histoire complète*, t. II, le chapitre XXI sur la mission de l'envoyée de Dieu.

ou à peu près dans la délivrance du territoire, il se reprend :

« Est-ce à dire, écrit-il, que la jeune sainte n'eut point de part dans l'œuvre de la délivrance? » Il répond :

« Non, certes! Elle eut la part la plus belle, celle du sacrifice : elle donna l'exemple du plus haut courage et montra l'héroïsme sous une forme imprévue et charmante. » (*Ibid.*, p. LI.)

L'intention est louable, si elle n'est pas ironique. Toutefois, elle n'efface pas la dure impression que produit le ton agressif et brusque de la phrase disant sans atténuation : « Ce n'est pas Jeanne qui a chassé les Anglais de France ; elle a plutôt retardé la délivrance. »

La conclusion naturelle de l'auteur est que la délivrance s'est faite sans elle et malgré elle.

Que peut-on attendre de ces dénégations répétées de l'auteur à l'endroit des qualités supérieures de Jeanne et des services rendus par elle au pays?

Cet effet ne saurait être que déplorable : ce parti pris de dénégations ressemble fort à un parti pris de dénigrement. La haute idée que les Français gardent pour l'héroïne nationale, la juste admiration, la reconnaissance légitime qu'ils ont pour elle ne peuvent qu'en être amoindries et qu'en souffrir.

S'ils s'en rapportent à M. France, ils ne verront jamais en Jeanne d'Arc l'« envoyée de Dieu ».

CHAPITRE V.

M. FRANCE ET LA SAINTETÉ DE JEANNE D'ARC.

I.

LA PUCELLE, CONTREFAÇON D'UNE « SAINTE ».

M. France n'admet-il pas que Jeanne d'Arc a été une sainte?

Oui, M. France l'admet. « Ce qui ressort des textes, dit-il, c'est que la Pucelle fut une sainte. » (T. I, p. XXXII.)

Ce point est un de ceux — et ils sont rares — sur lesquels notre auteur s'accorde en apparence avec l'idée traditionnelle.

Nous disons « en apparence ». Tandis que le pays et l'Église attribuent à Jeanne une sainteté réelle, M. France ne lui concède qu'une sainteté nominale, et, pour parler exactement, qu'une incomplète et, à certains égards, qu'une fausse sainteté.

Tout incomplète et fausse qu'il la conçoit, il la montre, au cours du procès, s'affaiblissant de plus en plus et à la fin s'effondrant misérablement.

La sainteté que M. France attribue à l'héroïne, l'entend-il comme l'entend et comme l'a toujours entendue l'Église catholique?

Non certes, M. France ne l'entend pas ainsi. Pour lui, les hallucinations sont l'accompagnement obligé, surtout au quinzième siècle, et le signe distinctif de la sainteté.

L'Église, au contraire, a toujours fait de l'« héroïcité des vertus » le caractère essentiel et le signe distinctif des véritables saints. Peu lui importe qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas de visions. Elle a canonisé des saints qui n'en ont jamais eu. Elle a refusé cet honneur à des personnages qui passaient pour en avoir eu de remarquables, mais qui n'avaient point pratiqué les vertus chrétiennes de façon héroïque.

Jeanne, dit M. France, « fut une sainte avec tous les attributs de la sainteté au quinzième siècle ». Quels étaient ces attributs?

Ces attributs, à son avis, étaient les visions et les hallucinations. En effet, poursuit l'auteur, « Jeanne eut des visions, et ces visions ne furent ni feintes ni contrefaites ». Cependant, qu'on ne lui prête pas l'intention de prendre les visions dont il parle pour des visions objectives et célestes, car il ajoute aussitôt :

« Qu'est-ce à dire, sinon qu'elle avait des hallucinations de l'ouïe, de la vue, du toucher et de l'odorat? (*Ibid.*, pp. xxxii, xxxiii.)

Ainsi, d'après M. France, les attributs, le signe propre de la sainteté au quinzième siècle étaient les « phénomènes hallucinatoires ».

Est-il nécessaire de faire observer que cette notion de la sainteté est de l'invention de M. France et qu'on ne la trouve nulle part ailleurs?

Lorsqu'on parle de la sainteté véritable, le dernier des fidèles ne s'y trompe jamais. Il sait à merveille qu'il s'agit d'un état intellectuel et moral, moral surtout, supérieur, provenant de la fidélité à tous les devoirs et de la pratique des plus rares vertus; que la sainteté est la vertu poussée jusqu'à l'héroïsme; qu'elle est à la vertu simplement exercée ce que, intellectuellement et artistiquement, le génie est au talent.

A propos de la sainteté de la Pucelle, M. France mentionne son « automatisme »; qu'entend-il par là? (*Ibid.*, pp. XXXV-XXXVII.)

Par automatisme, M. France entend la condition d'automate en fait de pensées, de résolutions, d'actions, à laquelle les visions ou hallucinations qui les dominent réduisent, d'après lui, fatalement les saints. En cette condition-là, le libre arbitre et la responsabilité du sujet s'évanouissent; il reste sous l'influence d'un déterminisme général et d'une nécessité inévitable.

Cet automatisme est, toujours d'après M. France, une des conditions de la sainteté, non seulement du quinzième siècle, mais de tous les temps.

Jeanne d'Arc a subi cette condition; elle appartient au groupe des automates religieux. « Il serait intéressant, remarque notre biographe, de la comparer à cet égard à sainte Catherine de Sienne, à sainte Colette de Corbie et — ce qui montre l'ampleur de ses idées sur la sainteté — à Suzette Labrousse, l'inspirée de l'Église constitutionnelle. » (*Ibid.*, p. XXXV.)

M. France ne partage pas l'engouement des poètes chevelus qui voient dans la Pucelle une « druidesse romantique »; ni celui des républicains pour qui elle est une « garde nationale inspirée, une canonnière patriote, patronne des officiers et des sous-officiers, modèle inimitable des élèves de Saint-Cyr ». (*Ibid.*, p. XXXVIII.)

Est-il plus raisonnable, plus logique, lorsqu'il condamne Jeanne, par cela qu'elle est « une sainte », à ne pas sortir de la catégorie des « visionnaires purs »? On aura beau invoquer la moralité de sa vie, son amour de la prière, ses fréquentes extases, ses excellentes qualités, le charme qui se dégageait de toute sa personne. Tout cela, réplique notre auteur, c'est affaire « d'esthétique; ce sont choses d'ordre social, par conséquent extérieures et contingentes ». Elles n'empêchent pas la Pucelle d'être rivée à la condition des visionnaires les plus banales ; et M. France loue Vallet de Viriville de l'avoir énergiquement « rattachée au groupe des visionnaires auquel elle appartient réellement ». (*Ibid.*, p. LXLI.)

Hallucinée perpétuelle, visionnaire banale, deux états qui caractérisent essentiellement Jeanne d'Arc et qui font d'elle, jusque dans la sainteté, une « automate et une monomane ». Aujourd'hui, on s'applique à la moderniser et on fait d'elle une « béate » et même — *horresco referens!* — « une ultramontaine ».

On ne reprochera pas à l'auteur de mettre la Pucelle au nombre des saintes « surfaites »; il fait d'elle, sans méprise possible, une sainte « contrefaite ».

II.

JEANNE D'ARC ET LES LÉGENDES.

Est-il vrai, comme le dit M. France, **que l'on ne puisse avoir une idée fidèle de ce qu'était Jeanne d'Arc parce que, « dès la première heure, elle a été enfermée dans le buisson fleuri des légendes »?**

Non, cela n'est pas vrai. Il y a longtemps que les historiens ont fait le départ nécessaire entre ce « buisson fleuri » et les documents nullement légendaires d'où ils ont tiré le portrait fidèle de l'héroïne.

Il n'existe pas d'histoire plus exacte et plus certaine que la sienne. Elle est écrite d'après les dépositions de cent quarante-quatre témoins, amis et ennemis, dont l'on sait les noms, et d'après les chroniques contemporaines reconnues dignes de créance. Dépositions

et chroniques se contrôlent les unes les autres; de cette sorte, l'on atteint à une certitude historique d'une ampleur rarement égalée [1].

Au reste, quand M. France parlait du « buisson fleuri des légendes » qui devait nous empêcher « d'apercevoir les traits de son véritable visage », il oubliait qu'il avait dit le contraire à la page XXXII de sa Préface.

Après avoir classé et apprécié les sources de l'histoire de la Pucelle, il tirait cette conclusion :

« Au moyen de ces documents, *on peut se représenter*, en somme, *assez précisément* Jeanne d'Arc dans son caractère et dans sa vie. »

Alors, pourquoi garder le « buisson fleuri des légendes » ?

Par amour des jolies métaphores et des jolies phrases.

Ne subsiste-t-il pas encore une légende sur la Pucelle ?

C'est vrai : il subsiste encore, au commencement de ce vingtième siècle, une légende sur la Pucelle : la fausse légende anglaise, cauchonienne, — car elle a été créée par l'évêque de Beauvais, — percée à jour et répudiée par les historiens de l'Ecole française, reprise en dernier lieu par les fondateurs de l'Ecole franco-

1. Voir, *Histoire complète*, t. II, le chapitre XXVI : « L'âme de Jeanne d'Arc »; portrait peint d'après des documents de premier ordre.

anglaise, Michelet, Henri Martin et J. Quicherat. C'est à cette dernière Ecole, sinon à l'Ecole anglaise pure, que se rallie M. France en déclarant authentique l'Information posthume, et en réclamant pour cette légende d'origine cauchonienne la créance due aux documents éprouvés.

III.

LES AMES FRANÇAISES ET L'IMAGE DE JEANNE TELLE QUE LA PRÉSENTE M. FRANCE.

Quels effets l'image de Jeanne, telle que la présente l'auteur de la nouvelle biographie, peut-elle produire chez les âmes françaises ?

Une image pareille de Jeanne d'Arc, image fausse de tout point, ne peut produire chez les âmes françaises que les effets les plus regrettables.

Elle les trompe cyniquement; elle affaiblit en elles, si elle ne l'éteint pas, la flamme du patriotisme; elle les détourne de l'admiration et du culte qu'elles ont voués à la fille du peuple, Libératrice du pays.

Pourquoi les Français ont-ils voué un véritable culte à l'humble fille du peuple qu'était Jeanne d'Arc ?

Ils lui ont voué un véritable culte, parce qu'ils savent que, à l'une des heures les plus mauvaises de notre histoire, le pays, le royaume ont dû leur salut à cette fille du peuple et des champs ;

Parce qu'ils savent que dans son village, à la cour, sur les champs de bataille, dans sa cage de fer et sa prison du château de Rouen, cette fille du peuple a donné l'exemple de toutes les vertus privées et publiques ;

Parce qu'ils savent enfin que, pour récompenser cette vie toute de dévouement, ceux qu'elle avait sauvés l'ont délaissée, et ses ennemis mortels, les Anglais, se sont vengés des défaites qu'elle leur avait infligées, en la faisant brûler vive.

Cela, ce n'est pas de la légende ; ce sont des faits aussi indéniables, aussi éclatants que la lumière du soleil.

Telle est la raison de la reconnaissance que gardent de Jeanne au fond du cœur tous les loyaux Français ; telle est la raison du culte dont ils l'honorent, et telle est aussi la raison de l'amour qu'ils ont pour elle.

Car le peuple français aime Jeanne d'Arc, cette plébéienne, cette terrienne, cette chrétienne sortie de ses entrailles.

Peut-on dire de l'aristocrate intellectuel, de l'ironiste qu'est M. France, après avoir lu son ouvrage, qu'il aime un peu, beaucoup, passionnément la Française sans laquelle il serait aujourd'hui anglais?...

CHAPITRE VI.

M. A. FRANCE ET LE PROCÈS DE ROUEN.

I.

De quelle manière se présente, dans l'ouvrage de M. A. France, le récit du procès de Rouen ?

Considéré dans l'ensemble, le récit du procès de Rouen se présente, d'après M. France, comme favorable à l'évêque de Beauvais et à l'Angleterre; comme défavorable moralement à la Pucelle, dont, en fin de compte, ce récit fait une renégate récidiviste et une relapse légalement condamnée.

M. France n'est pas seulement rempli d'indulgence pour l'évêque-juge et pour le gouvernement dont Pierre Cauchon exécutait les basses œuvres; il essaie de justifier chez les ennemis de la Pucelle les procédés, les dénis de justice les plus inexcusables.

Quels sont ces dénis de justice ?

Ces dénis de justice sont, de la part de l'évêque de Beauvais, le refus de mettre la Pucelle en prison ecclésiastique, ce qui était le droit formel de la captive;

Et le refus de lui donner, dès le commencement du

procès, avant les interrogatoires, un avocat-conseil, ainsi que le droit l'exigeait.

De la part de l'Angleterre, ces dénis de justice sont le refus de reconnaître les droits de l'accusée en cette matière, et l'ordre imposé au juge de les violer effrontément.

[Il ne faut pas confondre les époques. Au quinzième siècle, l'Angleterre était encore un gouvernement catholique, soumis à l'autorité du Saint-Siège.]

Entre les exigences du gouvernement anglais et celles du droit, un évêque n'eût pas dû hésiter. Pierre Cauchon ne fut pas cet évêque. Aux réclamations de la prisonnière et de quelques assesseurs, il n'opposa qu'une réponse : « Ce qu'on demandait déplaisait à l'Angleterre. »

Réponse non moins impudente que barbare dans la bouche d'un ministre de l'Evangile. Car, en prison ecclésiastique, Jeanne eût eu des femmes pour lui venir en aide et la garder. Dans la prison du château de Rouen, elle n'eut pour gardiens que des misérables qui l'accablaient d'injures, d'outrages et de mauvais traitements.

A ce sujet, M. France fait trop bon marché des égards qu'il doit à ses lecteurs. Il félicite, non point ironiquement, mais sincèrement, Jeanne d'Arc d'avoir été hospitalisée dans cette tour du château royal, où elle devait être si totalement délaissée, si cruellement tourmentée. « Le grand Conseil d'Angleterre, dit-il, en ne

la confiant pas à l'officialité de Rouen, faisait moins de tort à l'accusée que de honte à ses juges. » (*Op. cit.*, t. II, p. 233.)

Nous pourrions mentionner un procédé non moins inique mis en œuvre par les juges de Jeanne : l'autorisation, sinon l'ordre, donnée au chanoine Loiseleur de s'introduire sous un déguisement auprès de la prisonnière, afin de capter sa confiance, de lui arracher des aveux compromettants et de la trahir.

Ne trouve-t-on pas, dans la législation du temps, des textes légitimant ces procédés que vous qualifiez d'iniques ?

Non, la législation du temps ne contient aucune loi imposant, ou conseillant, ou légitimant de semblables pratiques. En quelques commentaires privés, on pourra rencontrer des textes excusant Nicolas Loiseleur. Mais les historiens du dix-neuvième et du vingtième siècle dépassent les bornes d'une indulgence raisonnable, lorsqu'ils s'autorisent de ces textes sans valeur pour justifier les juges qui ont provoqué et encouragé des abus aussi détestables.

Quant au défenseur et conseil refusé à la Pucelle par l'évêque de Beauvais, c'est à tort que M. France (*op. cit.*, pp. 328, 329), à la suite de Jules Quicherat, prétend trouver dans une décrétale de Clément V des instructions légitimant ce refus. Nous avons, dans une de nos dernières Etudes, mis sous les yeux des érudits le

texte de la décrétale citée, lequel enseigne expressément le contraire [1].

II.

Quelles sont les pages du procès à propos desquelles M. A. France trahit un parti pris tout à l'avantage du juge de la Pucelle ?

Notons d'abord que ce parti pris et cette couleur anglaise se remarquent à toutes les pages du procès et à propos de tous les incidents que l'auteur juge bon de rapporter; car il en est dont il ne dit à peu près rien, tel le réquisitoire en 70 articles; et d'autres qu'il ne reproduit que partiellement, par exemple les six interrogatoires publics et les neuf interrogatoires de la prison.

Eh bien ! même quand M. France s'occupe de ces interrogatoires, il fait plus d'une fois cause commune avec l'évêque de Beauvais pour charger la Pucelle.

Ainsi, l'évêque-juge transforme l'évasion tentée à Beaurevoir par la prisonnière en un acte de désespoir et en une tentative de suicide; il ne parle de ce fait au procès que sous le nom significatif de « saut de Beaurevoir ».

1. Voir Ph.-H. Dunand, *Etudes critiques*, 3e série, pp. 340, 471 et suiv. : Du « *strepitus advocatorum* » et du « *simpliciter ac de plano procedere* ». Du *Droit de tout accusé à un défenseur dans les causes de foi.* (In-8°, Paris. Ch. Poussielgue, 1908.)

A l'encontre de l'accusation et du récit de P. Cauchon, un chroniqueur bourguignon contemporain a raconté, non que Jeanne se précipita du haut du donjon de Beaurevoir où elle était retenue prisonnière, mais qu'elle tenta de s'évader en liant des linges ensemble et en les attachant à une fenêtre. Malheureusement, ces linges rompirent et causèrent sa chute.

M. France ne peut ignorer ce récit. N'importe : il s'en tient de plus belle à l'assertion intéressée de Pierre Cauchon. A sa suite, au lieu d'une tentative classique d'évasion, il persiste à voir en cet acte de la prisonnière une tentative de suicide.

Et savez-vous pourquoi ?

C'est, dit-il, parce que la Pucelle n'en parle pas différemment dans le texte officiel du procès. Or, « il faut croire la Pucelle ». (*Vie* citée, t. II, p. 207.)

M. France n'a pas songé que ce n'est pas la Pucelle que le texte du procès nous fait entendre : ce sont ses propos revus, amendés et finalement rédigés par l'évêque de Beauvais, on sait avec quel souci d'impartialité et de véridicité.

Encore un exemple se rapportant aux interrogatoires :

M. France, nous l'avons déjà dit, ne les reproduit pas intégralement ; il se borne à les analyser, s'arrêtant aux circonstances principales.

Or, l'une de celles sur lesquelles les juges insistèrent le plus fut celle du signe donné au roi par la

Pucelle de la couronne qu'un ange aurait apportée. M. France semble prendre ces parties d'interrogatoires au sérieux (*Op. cit.*, 309 et suiv.); entendues au pied de la lettre, elles chargeraient l'héroïne, chose agréable aux Anglais.

Vallet de Viriville est d'un avis différent; il fait observer que chez tous les chroniqueurs français il n'y a rien de semblable à ce que le rédacteur du procès met dans la bouche de Jeanne. « Toute cette histoire de signe, d'ange, etc., paraît être, conclut-il, quelque parodie dénaturée par la mauvaise foi des réponses que put faire la prévenue[1]. »

1. VALLET DE VIRIVILLE, *Procès de condamnation traduit* p. 88, note 1, in-8°. Paris 1867.

CHAPITRE VII.

M. A. FRANCE ET LES DERNIERS INCIDENTS DU PROCÈS.

I.

Quels sont les incidents du procès que M. France traite tout à fait à l'anglaise ?

Ces incidents sont l'abjuration du cimetière de Saint-Ouen, la reprise de l'habit d'homme par la Pucelle, l'interrogatoire du 28 mai et l'interrogatoire qui, d'après notre auteur, aurait eu lieu dans la prison de Jeanne le matin même du supplice.

De l'abjuration du cimetière de Saint-Ouen.

Pour cette prétendue abjuration canonique, l'auteur suit pas à pas le récit du texte officiel. Il ne s'en écarte qu'au sujet du formulaire prononcé par l'abjurante. Il admet que ce formulaire a été, non celui d'une cinquantaine de lignes qu'on lit dans l'instrument officiel, mais un formulaire ne contenant que six ou sept lignes. (*Op. cit.*, p. 366.)

C'est la thèse que nous présentâmes au tribunal de Rome dans la séance du 17 novembre 1901, où fut traitée la question de l'héroïcité des vertus et que, sur notre invitation, M. Ulysse Chevalier traita de nou-

veau à Paris, en avril 1902, au Congrès des Sociétés savantes.

Cette thèse entraîne un certain nombre de conséquences qui mettent à mal la réputation de l'évêque de Beauvais. Si la cédule authentique de la rétractation de Jeanne ne contenait que six à sept lignes, on se demande pourquoi l'évêque-juge l'a écartée et remplacée au procès par un formulaire de cinquante lignes écrasant pour l'abjurante. On prétend que ce long formulaire n'était que le développement de la courte cédule. Alors pourquoi n'a-t-on pas mis les deux textes à côté l'un de l'autre, afin que la loyauté des juges demeurât au-dessus de toute suspicion ?

La disparition, pour ne pas dire la destruction, de la cédule prononcée par la Pucelle ne fait-elle pas peser sur l'auteur de cette disparition et de la substitution d'une pièce différente, l'accusation de faux en écriture publique ?

De crainte de faire de la peine à son ami l'évêque de Beauvais et à leurs amis communs les Anglais, M. France n'a garde de soulever ces questions. Il ferme les yeux et passe à d'autres propos.

II.

DE LA REPRISE DE L'HABIT D'HOMME.

D'après l'évêque de Beauvais, qui du reste n'en donne pas la preuve, la Pucelle, dans sa rétractation

du 24 mai, aurait fait sous serment deux promesses : celle de ne plus porter l'habit d'homme, et celle de ne plus croire en ses prétendues révélations et de n'en plus parler.

Or, quelques jours après, l'on apprenait que la prisonnière avait repris l'habit viril et qu'elle continuait à parler de ses révélations.

Pour quels motifs, à la suite de quelles circonstances la pauvre fille avait-elle renoncé derechef à l'habit de femme ? Pourquoi continuait-elle à parler de ses saintes et de croire en leur assistance ?

Ici, les historiens se trouvent en présence de deux versions : l'une qui consiste à prendre au pied de la lettre le récit et les affirmations de l'instrument du procès, c'est à savoir de Pierre Cauchon lui-même ; l'autre qui contrôle ce récit et ces affirmations par les dépositions que plusieurs des témoins rouennais firent aux enquêtes du procès de revision.

Dans le texte officiel, le rédacteur écrit le procès-verbal en homme qui tient à faire croire et qui donne comme chose certaine — sans toutefois apporter aucune preuve :

Que la prisonnière avait fait serment de ne pas reprendre l'habit viril ;

Que, néanmoins, par caprice, par fantaisie pure — peut-être par la force de l'habitude — elle l'avait repris le dimanche de la Trinité ;

Et qu'elle ne faisait pas mystère du langage qu'elle

tenait au sujet de ses saintes et de leurs communications.

En contrôlant ces explications par les dépositions de 1456, on recueille un supplément d'informations qui réduit à néant les assertions de l'évêque de Beauvais.

Jeanne, le 24 mai, n'aurait prononcé aucune sorte de serment.

Si elle avait repris l'habit d'homme, c'était à la suite d'un guet-apens préparé par ses gardiens.

Si, après l'avoir repris, elle ne l'avait pas quitté de nouveau, c'était pour défendre son honneur auquel un grand seigneur anglais avait attenté dans la nuit du dimanche 27 au lundi 28 mai.

Quant à ses révélations, Jeanne, le 24 mai, ne les avait pas reniées et n'avait pas pris l'engagement de n'en plus parler. Parfaitement libre à cet égard, elle continuait à y croire de toute son âme et à s'en entretenir dans sa prison, parce que telle était sa conviction inébranlable et son droit.

De ces deux explications, à laquelle notre historien accorde-t-il la préférence?

Au texte du procès de condamnation pris à la lettre, cela va sans dire, et à Pierre Cauchon, son rédacteur.

Cauchon a parlé, Cauchon a écrit contre la Pucelle, évidemment. C'en est assez pour que les dépositions de trois témoins de la revision, de deux frères prêcheurs entre autres, ne comptent pas. « Que devien-

nent — en présence d'un procès-verbal revu par l'évêque de Beauvais — que deviennent, s'écrie notre biographe, ces propos de cloître et de sacristie, ces histoires de viols rapportés plus tard par un greffier et deux religieux? » (*Op. cit.*, pp. 377-378.)

Doit-on supposer M. France mieux informé que ces trois personnages, qui ne parlent cependant que de ce qu'ils ont vu et de ce que Jeanne elle-même leur a communiqué? Lui nous apprend, par exemple, que l'héroïne n'a repris l'habit d'homme que pour « abjurer son abjuration, le plus grand péché qu'elle eût fait en sa vie ». (*Ibid.*, p. 378.)

L'on verra tout à l'heure, avec les explications désirables, ce que vaut rationnellement cette critique de parti pris.

III.

De l'interrogatoire du 28 mai. — De la dernière délibération (29 mai). — **Du prétendu interrogatoire du matin du supplice.**

Ce sont là trois questions résolues par M. France de façon plus que légère. Sa critique est habituellement en retard d'au moins cinquante ans. Sur le terrain où nous sommes, elle n'est pas seulement en retard, elle est en défaut et dans l'erreur.

A qui profitent ce parti pris et ces erreurs?

Pas certainement à la Pucelle; mais à Pierre Cauchon, le grand juge méconnu, à ces Anglais si hu-

mains, si sensibles, si peu appréciés, et eux aussi tant calomniés.

L'interrogatoire du 28 mai n'est-il pas une des pièces les plus suspectes du procès? N'y a-t-on pas relevé de graves interpolations et altérations de textes?

Oui, mais M. France ne s'est douté ni de ces altérations, ni de ces interpolations, et, sans doute, il n'a pas eu connaissance des Etudes dans lesquelles on les a dénoncées. Pour lui, ledit interrogatoire est un chef-d'œuvre d'exactitude et de vérité. Il trouve le moyen de le faire tourner à l'honneur de la Pucelle, honneur qui lui vaudra le bûcher. En effet, il la loue d'avoir eu le courage de confesser, en cet interrogatoire, la grande faute qu'elle a commise en abjurant le 24 mai; aveu que M. France estime authentique et que prétexta P. Cauchon pour condamner la prisonnière en qualité de relapse et la faire brûler.

Il n'en demeure pas moins que le texte proclamé digne de créance est un texte interpolé et falsifié.

Que dit M. France de la dernière délibération?

M. France n'en a compris ni la portée ni le sens. Il n'a même traduit qu'avec suppression des termes nécessaires et contresens, l'avis exprimé par Gilles Duremort, abbé de Fécamp. Des études récentes auraient pu lui fournir le moyen de s'éclairer.

Enfin, M. France, qui s'abuse sur le sens et la portée des délibérations qui mettent en cause la vie d'une pauvre fille; M. France, qui estime purs et sans tache des documents falsifiés, suppose, à la charge de la condamnée, un interrogatoire qui n'a jamais eu lieu, dont l'instrument du procès ne dit rien, et auquel, comme interrogatoire, Pierre Cauchon ni aucun assesseur n'ont jamais fait allusion[1].

Nous en reparlerons dans quelques instants.

1. Voir l'auteur déjà cité : *Etudes critiques*, 2e série, pp. 480 et suiv., et 3e série, pp. 315, 462, 716 et suiv. In-8°, Paris, Ch. Poussielgue, 1903 et 1908.

CHAPITRE VIII.

RÉFUTATION SPÉCIALE DES ERREURS DE M. FRANCE. — PREMIÈRE ERREUR : JEANNE PERPÉTUELLEMENT HALLUCINÉE. — SILENCE DES DOCUMENTS SUR CES PRÉTENDUES HALLUCINATIONS.

Nous ne nous bornerons pas au précédent exposé des idées de M. France sur la « Vie de la Pucelle ». Ces idées se mêlant à de graves erreurs, et ces erreurs se produisant le plus souvent sous forme d'affirmations sans preuves, nous allons mettre l'auteur en demeure de prouver ce qu'il avance.

Dans le présent chapitre nous montrerons que l'affirmation d'une Jeanne « perpétuellement hallucinée » est :

1° Une affirmation sans preuves;

2° Qu'elle est en contradiction ouverte avec le langage des documents;

3° Qu'on ne saurait produire un fait établissant que l'héroïne ait jamais été surprise en « flagrant délit de phénomène hallucinatoire ».

Ici nous reviendrons au discours suivi : les sujets traités réclament une exposition plus large et plus circonstanciée.

I.

POSITION PRISE PAR M. A. FRANCE.

La première des erreurs fondamentales à réfuter tout spécialement est donc celle par laquelle M. France fait de l'héroïne une « hallucinée perpétuelle, incapable le plus souvent, à cause de ses hallucinations, de distinguer le vrai du faux », le bien du mal.

L'auteur applique cet état à la vie entière de la Pucelle. Il tient si fort à son idée, qu'il y revient à plusieurs reprises et qu'il blâme les historiens de libre pensée de s'être refusés à convenir de ces phénomènes hallucinatoires. Il ne leur permet pas d'expliquer, comme ils le font, par des facultés intellectuelles supérieures, les visions de Jeanne et ses Voix.

La question n'est pourtant pas évidente par elle-même; elle est d'un ordre tout ensemble peu lumineux et très compliqué. M. France apporte-t-il au moins des preuves à l'appui de son sentiment?

M. France n'en apporte aucune; il laisse ses lecteurs et les érudits sans démonstration et sans raison d'aucune sorte. D'où cette conséquence : que l'historien de Jeanne avance des opinions nullement prouvées, qu'il fait de l'histoire, non avec des documents et des faits, mais avec des fantaisies et des hypothèses, ou bien à la façon de la Cour suprême et du gouvernement, par simple décret.

Qu'on veuille bien chercher dans les deux gros volumes de l'auteur une preuve catégorique des hallucinations perpétuelles de l'héroïne : on ne l'y trouvera pas. Qu'on y cherche même la preuve d'une seule hallucination prise sur le fait; on ne l'y trouvera pas davantage.

Alors sur quoi M. France se fonde-t-il pour déclarer Jeanne hallucinée? Sur sa fantaisie, son caprice personnel, à défaut de preuves documentaires. A moins que l'identité de toutes les visions sans exception et des phénomènes hallucinatoires ne soit aussi évidente que l'identité de l'air avec certaines proportions définies d'oxygène, d'azote et autres gaz moins connus.

Cette identité des hallucinations et des visions n'est encore ni une vérité scientifique éprouvée, ni une vérité rationnelle.

En résumé, M. France émet des assertions très douteuses, très contestables et ne fournit aucune preuve. Fait-il de l'histoire ou du mauvais roman? Se moque-t-il du public ou le prend-il au sérieux? Il y a bien aux pièces justificatives une lettre d'un savant en psychiâtrie, le docteur Dumas. Malheureusement, cette lettre ne contient aucune affirmation établissant que la Pucelle n'a été qu'une « hallucinée »; nous avons vu qu'elle établirait plutôt le contraire.

Que savons-nous des voix, des visions, des apparitions de la Pucelle? Nous n'en savons que ce qu'elle en a dit elle-même et qu'en rapportent les interroga-

toires du procès de Rouen. Les circonstances dans lesquelles ces apparitions, ces visions se sont produites, ces voix se sont fait entendre, les phénomènes physiques, intellectuels, moraux qui les accompagnaient, n'ont jamais eu de témoins. Jamais personne, pas même durant la captivité de l'héroïne, n'a rien vu ni entendu. Ce qui creuse un fossé infranchissable et scientifiquement inexplicable entre ces faits extraordinaires et les phénomènes d'hallucination, d'aliénation mentale, d'hystérie et de névrose auxquels on voudrait les ramener.

Mais voilà que nous discutons la question des phénomènes hallucinatoires sans avoir demandé à notre académicien en quoi consistent au juste ces phénomènes. Il est vrai qu'il ne le dit pas. Alors demandons-le aux savants professionnels. Quand nous aurons recueilli leur réponse, nous mettrons poliment M. France au défi de produire des textes attestant que l'héroïne ait été jamais vue sous le coup d'une hallucination caractérisée.

II.

CARACTÈRES DISTINCTIFS DES PHÉNOMÈNES HALLUCINATOIRES.

Et d'abord qu'est-ce que l'hallucination?

« L'hallucination, d'après Brierre de Boismont, est l'état intellectuel d'une personne qui croit voir ou entendre ce que les autres ne voient ni n'entendent, qui

s'imagine apercevoir des choses qui ne tombent pas sous les sens. »

« Ce qui caractérise ce phénomène, remarque le docteur aliéniste Esquirol, c'est que l'halluciné voit des images, entend des sons, perçoit des odeurs qu'aucune des personnes avec lesquelles il se trouve ne perçoit; cela, sans qu'aucun objet extérieur capable de produire ces sensations puisse être indiqué comme en étant la cause. »

Par nature, ajoute le docteur Lélut, l'hallucination est une sorte de folie, « une folie passagère. Dans les réalités de la science, un halluciné, en tant qu'halluciné, et au moment de son hallucination, c'est un aliéné, c'est un fou. »

L'halluciné, c'est un homme « qui rêve éveillé », avec cette circonstance qu'il s'obstine à affirmer la réalité d'objets qui n'existent pas.

De plus, circonstance non moins caractéristique, les sensations, les images, les idées qui surviennent chez les hallucinés offrent une incohérence, un défaut de logique, une absence de raison qui justifie les termes de « folie passagère, folie mentale » dont les docteurs Lélut et Arnold se servent pour différencier les phénomènes hallucinatoires des rêves propres au sommeil, et des imaginations qui parfois nous absorbent éveillés.

Autre caractère distinctif du phénomène : l'hallucination est inséparable de l'erreur. Principe inéluctable de faux jugements, elle est, en dernier lieu, un phé-

noméne pathologique involontaire, fatal, irrationnel.
Des phénomènes hallucinatoires caractérisés de la sorte, M. France en a-t-il constaté souvent dans la vie de la Pucelle? Peut-il soutenir, avec preuves en main, que les contemporains de l'héroïne l'aient surprise en flagrant délit d'hallucinations perpétuelles, affirmant à tort et à travers qu'elle voyait, qu'elle entendait ce que les personnes avec lesquelles elle se trouvait ne voyaient pas et n'entendaient pas ; entre autres choses, par exemple, qu'elle avait devant ses yeux le roi Charles VII, quand il était à quelques dizaines de lieues de distance ; qu'elle apercevait le Bâtard d'Orléans, le duc d'Alençon, La Hire, et qu'elle conversait avec eux, lorsque la chose était manifestement impossible? Des cas de cette espèce, le nouveau biographe de Jeanne d'Arc n'en rapportera aucun. S'il ne saurait produire un seul fait d'hallucination prouvé rigoureusement, comment pourra-t-il en montrer un assez grand nombre pour avoir le droit d'avancer que Jeanne a été « perpétuellement hallucinée » ?

III.

AUTRE CONSIDÉRATION.

Qu'on veuille bien y réfléchir. L'hallucination constituant un phénomène involontaire, fatal, elle ne peut être dissimulée longtemps et, si elle se produit de façon fréquente, elle se manifeste inévitable-

ment. Il en est de l'hallucination répétée comme de l'épilepsie : elle surprend le sujet au moment où il s'y attend le moins; elle le saisit n'importe en quel lieu, n'importe en quelles circonstances. Parents et étrangers, amis et ennemis, tout le monde peut s'en rendre compte. Si la vierge Lorraine eût été en proie à d'incessantes hallucinations, est-ce que ses compatriotes à Domremy, les seigneurs à la cour, les capitaines en campagne, le roi, la reine, les personnes honorables qui lui donnaient l'hospitalité à Chinon, Poitiers, Orléans, Bourges, Sully-sur-Loire ne s'en seraient pas bien des fois aperçues? Et les Anglais, et les juges de Rouen n'eussent-ils pas à coup sûr constaté avec une joie féroce, signalé, proclamé le déséquilibre, la folie que la fréquence des phénomènes eût provoqués chez « cette femme » qu'ils accusaient d'être en rapports quotidiens avec les mauvais esprits?

Dans cette circonstance avérée, que Pierre Cauchon ne signale pas au cours du procès un seul cas où les seigneurs anglais, les gardes, les hommes d'armes, les geôliers, les assesseurs, lui-même évêque-juge aient surpris la prisonnière sous le coup d'une hallucination flagrante; dans cette autre circonstance, que les documents gardent sur ce point un silence tout aussi profond, se trouve la preuve péremptoire de l'erreur dans laquelle M. A. France est tombé lorsqu'il a fait du cas de l'héroïne, en dépit de l'avertissement de J. Quicherat, un cas pathologique et d'elle-même un sujet d'hôpital.

Dernière remarque.

C'est un point dont les sommités médicales tombent d'accord, que les sujets fréquemment hallucinés sont des sujets morbides, et que les sujets dits normaux, c'est-à-dire en possession d'une bonne santé habituelle, ne sont que rarement visités par les phénomènes hallucinatoires.

Jeanne d'Arc n'était pas un sujet morbide. Elle jouissait d'un tempérament robuste. Jamais, ni en campagne, ni au logis, on ne la vit malade. Le cas ne se présenta que pendant sa captivité de Rouen, quelques semaines avant son supplice.

Comment M. A. France conciliera-t-il sa théorie fantaisiste d'hallucination perpétuelle de la jeune fille avec ces observations de la science médicale et de la psychiâtrie?

Nous avons rappelé plus haut que J. Quicherat et Henri Martin donnent des Voix une explication qui élève la Pucelle autant que l'hypothèse dogmatique de M. France l'abaisse. Il ne sera pas moins utile de dire un mot de ce que pensent à ce propos les historiens catholiques et des milliers de fidèles avec eux. Telles qu'ils les entendent, — et ils les entendent comme l'héroïne les entendait, — les Voix et visions étaient tout l'opposé du phénomène hallucinatoire. Dans celui-ci, l'halluciné voit ce qui n'existe pas, entend des sons qui ne sont pas produits. Dans ses visions, Jeanne voyait des êtres réels, d'autant plus réels qu'ils étaient

célestes ; elle entendait des paroles sorties réellement de leur bouche. Encore qu'elle fût seule à jouir de ces apparitions et de ce commerce surhumain, l'objet n'en était pas moins réel, bien que de nature supérieure, autant réel que l'étaient les habitants de Domremy ou les capitaines au milieu desquels elle vivait. La jeune fille assure que les choses se passaient ainsi. L'historien catholique a de bonnes raisons pour ne pas douter de ce qu'elle assure.

Il croit sans peine aussi ce qu'elle ajoutait.

Car ces Voix ne se bornaient pas à répandre autour de la « Fille de Dieu » comme un horizon de poésie, à l'encourager dans la pratique du bien ; elles parlaient à son âme de Française, elles l'entretenaient des souffrances et de la pitié du royaume, elles lui signifiaient que Dieu l'avait choisie pour sauver le pays dont les Anglais poursuivaient la conquête. Ces Voix et visions faisaient encore davantage : elles déchiraient devant ses yeux le voile épais de l'avenir et elles lui annonçaient des événements à courte échéance, dont l'accomplissement devait dissiper les doutes du jeune prince à qui elle était envoyée. De là, cette conséquence dont les historiens n'ont pas suffisamment tenu compte, à savoir que les Voix et visions de la jeune fille n'étaient point de purs phénomènes subjectifs, mais qu'elles avaient une portée objective dont les contemporains ont pu faire aisément la vérification.

M. Anatole France ne paraît pas s'être douté de ces

visions à portée objective. C'est grand dommage; elles lui auraient peut-être ouvert les yeux et l'eussent détourné de son erreur.

A propos des Voix de Jeanne, J. Quicherat écrivait dans ses *Aperçus nouveaux :*

« L'examen des textes nous fait prévoir de grands périls pour ceux qui voudraient classer le cas de Jeanne parmi les cas pathologiques. » (*Op. cit.*, p. 60.)

M. A. France a dédaigné le sage avertissement du directeur de l'École des Chartes, il a fait acte d'audace quand même; il lui a plu de jeter comme un voile sombre sur les dits et faits de l'héroïne, ces ténèbres des phénomènes hallucinatoires dont J. Quicherat et Henri Martin n'ont même pas écrit le nom. Mais il n'a pas échappé pour cela aux périls dont on le menaçait. En méconnaissant les faits, en s'attirant de la part du docteur auquel il avait eu recours la réponse qu'il n'attendait pas, il s'est trouvé pris en flagrant délit d'impuissance intellectuelle, car à la face des érudits et des lettrés, il reste convaincu de ne pouvoir fournir la preuve du fait qu'il prétendait avoir découvert et sur lequel il fondait ses espérances d'immortalité [1].

1. Pour une discussion complète de la question, voir l'étude de M. Ph.-H. Dunand : *Les visions et les Voix*, première et deuxième partie, in-8°. Paris, 1903, chez Poussielgue, éditeur. Voir, en particulier, les chapitres XII-XIX de la deuxième partie.

CHAPITRE IX.

RÉFUTATION SPÉCIALE DES ERREURS DE M. ANATOLE FRANCE.

(SUITE.)

I. — *Le guet-apens de la prison. Textes gênants écartés.*
II. — *L'interrogatoire du 28 mai. Textes interpolés et falsifiés.*

Nous venons de voir M. A. France importer dans les questions historiques les procédés commodes mis récemment en vigueur par la Cour de cassation. Ces messieurs de la Cour suprême ont procuré au gouvernement le moyen de faire des non-coupables et des réhabilités par simple décret. Le biographe académicien vient de faire aussi, par simple décret, de Jeanne d'Arc une hallucinée perpétuelle. Il avait contre lui les textes, les documents, l'évidence, sans compter la psychyâtrie. Textes, documents, évidence, psychiâtrie, tout cela reste non avenu.

M. A. France ne s'est pas proposé de résoudre différemment les graves questions soulevées par le procès. Si les textes gênent, on les écarte. S'ils sont frappés de suspicion, l'on feint de l'ignorer et l'on passe outre. S'ils font défaut, on invente des interrogatoires qui n'ont jamais eu lieu et on glisse de faux documents dans l'instrument officiel. C'est de procédés pareils que nous allons faire la preuve.

I.

DU GUET-APENS DE LA PRISON APRÈS LE 24 MAI. QUASI-SUPPRESSION DES DOCUMENTS QUI GÊNENT.

Nous avons vu M. France se refuser à admettre le guet-apens du 27 mai dénoncé par Jeanne elle-même. Par cela seul, il déclare suspecter les dépositions des témoins de la réhabilitation qui nous ont transmis ces détails. Mais comme il ne donne de cette suspicion aucune raison positive, l'on doit se reporter, pour s'expliquer sa manière de raisonner, à la suspicion dont il enveloppe à la suite de J. Quicherat le procès de réhabilitation tout entier. Celui-ci ne mérite pas à ses yeux la confiance que mérite le procès de condamnation.

C'est toujours le parti pris de mettre les documents anglais au-dessus des documents français, et, à devoir opter entre la Pucelle et son juge, de sacrifier toujours Jeanne à Pierre Cauchon.

Dans l'incident qui nous occupe, M. France ne colore son explication qu'en refusant de tenir compte de documents parfaitement authentiques. Il applique la maxime : « Débarrassons-nous de ce qui nous gêne. »

L'évêque de Beauvais, nous l'avons dit, a fait consister le cas du relaps dans deux actes de la Pucelle : dans la reprise de l'habit d'homme, et dans l'affirmation

renouvelée de ses apparitions. Il prétend que la prisonnière, dans la rétractation du 24 mai, avait juré de ne plus parler des unes et de ne plus reprendre l'autre.

Pourquoi Jeanne avait-elle repris l'habit viril? L'interrogatoire officiel du 28 mai lui fait dire qu'elle l'a pris spontanément, sans y être forcée d'aucune manière. Après quoi ce même interrogatoire nous représente la Pucelle uniquement occupée à parler de son abjuration du jeudi précédent et des reproches que ses saintes lui aurait adressés.

C'est là tout ce que l'instrument officiel rapporte sur cette rechute prétendue dont la mort dans les flammes du bûcher devait être l'inévitable conséquence.

La spontanéité, la pleine liberté de la prisonnière en ces deux actes, l'absence de toute contrainte justifieraient l'évêque-juge aux yeux de quiconque s'en tiendrait au récit purement officiel.

Mais il existe un autre récit du prétendu relaps, récit dont les détails complémentaires ont été révélés par les enquêtes du procès de réhabilitation. Les témoins rouennais de ces enquêtes nous informent de beaucoup de choses dont Pierre Cauchon n'a eu garde de parler. Ces choses renversent les rôles; car elles font du relaps le résultat d'un guet-apens dont l'évêque de Beauvais aurait été sinon l'auteur principal, du moins le témoin indulgent, et dont la Pucelle aurait été la victime.

Il fallait à tout prix un cas de relaps à l'évêque-juge,

afin que, selon la promesse qu'il en avait faite au roi, Jeanne fût condamnée par arrêt de justice et brûlée. La prisonnière n'étant nullement disposée à s'y prêter, on s'occupa des moyens de l'y amener.

Après le drame du cimetière de Saint-Ouen, l'évêque de Beauvais aurait dû, selon la promesse qui en avait été faite, donner l'ordre de conduire la Pucelle en prison ecclésiastique où elle aurait été remise entre les mains des femmes, au lieu d'être livrée aux soudards anglais, gardiens de la prison du château.

Dans la prison où on la ramena, lorsque Jeanne eut repris l'habit de son sexe, au lieu de faire emporter les vêtements masculins, on les laissa sous la main et à la disposition de ces soudards.

La prisonnière ayant dû, par nécessité, dans la matinée du dimanche, demander à se lever, ses gardiens prirent ses habits de femme et ne lui laissèrent que l'habit d'homme. A bout de forces, il ne lui fut pas possible de ne pas s'en revêtir.

La nuit suivante, un grand seigneur anglais tenta de faire violence à la malheureuse captive. Grâce à l'habit viril qu'elle avait dû garder et aux cris qu'elle fit entendre, Jeanne échappa au danger. Le lendemain, pour rester à même de défendre son honneur, elle ne reprit pas l'habit féminin.

Cette série de faits n'est point relatée dans l'interrogatoire officiel; mais elle l'est, avec les détails les plus circonstanciés, par trois témoins dont les historiens les

plus graves et les plus difficiles ont jugé les dépositions dignes de créance.

Ces témoins sont l'huissier du tribunal de Rouen, le prêtre Jean Massieu, les deux religieux dominicains, frère Martin Ladvenu et frère Isambard de la Pierre, qui tous deux assistèrent la martyre sur la place du Vieux-Marché.

Dans la teneur de leurs dépositions, comme dans ce que l'on sait de leurs rapports avec la prisonnière, il n'y a rien qui puisse induire à penser qu'ils n'ont pas dit ou qu'ils ont altéré la vérité.

A leurs révélations se joint celle de Guillaume Manchon faisant connaître aux juges de 1456 les explications données par la Pucelle au tribunal et supprimées dans le procès-verbal par l'évêque de Beauvais.

A la question : Pourquoi avez-vous repris l'habit d'homme? Jeanne, à ce que rapporte Manchon, témoin de l'incident, répondit qu'elle l'avait repris pour défendre sa pudeur.

« Et, poursuit l'honnête greffier, elle reprocha à ses juges de l'y avoir forcée en refusant de tenir les promesses qu'ils lui avaient faites ; » en particulier, de ne lui avoir pas donné une femme pour compagne et de ne pas l'avoir mise en prison ecclésiastique.

Voilà donc quatre témoins donnant de la reprise de l'habit d'homme un récit complet, dont toutes les circonstances s'éclairent et se fortifient les unes les autres. A moins d'avoir des raisons formelles de sus-

pecter leur sincérité, est-il raisonnable de se refuser à tenir compte de leur témoignage?

Ce n'est l'avis ni de l'Averdy, ni de Henri Martin, ni de Michelet. Non seulement Michelet admet sans hésiter le récit de Jean Massieu, mais il désapprouve dans son *Histoire de France* le silence gardé sur ce point par deux historiens anglais.

« N'est-il pas étonnant, remarque-t-il, que MM. Lingard et Turner, historiens anglais, suppriment des détails si essentiels, et qu'ils dissimulent la cause qui obligea la Pucelle à reprendre l'habit d'homme? Le catholique et le protestant ne sont ici qu'Anglais. » (*Histoire de France*, t. IV, pp. 162, 263.)

Comme ces deux historiens, l'auteur de la nouvelle « Vie de Jeanne d'Arc » refuse, sans motif valable, d'admettre le récit des quatre témoins ci-dessus. Il traite leurs dépositions de « propos de cloître et de sacristie »; il leur oppose le procès-verbal de l'instrument officiel, procès-verbal à l'impartialité duquel il croit de toute son âme, quoiqu'il soit absolument suspect.

Aussi bien que MM. Lingard et Turner, M. Anatole France, selon le mot de Michelet, « n'est ici qu'Anglais! ».

Si, encore, c'était l'unique fois!

II.

DE L'INTERROGATOIRE DU 28 MAI. — ALTÉRATIONS ET INTERPOLATIONS QUI Y ONT ÉTÉ PRATIQUÉES.

M. France semble ne pas se douter que le procès de condamnation est frappé d'une suspicion légitime dans plusieurs de ses parties. Il use de ce texte comme s'il était convaincu de l'impartialité et de la véridicité de l'évêque-juge qui l'a rédigé.

Pour un historien qui a dû étudier le procès de réhabilitation et se mettre au courant des travaux les plus récents sur Jeanne d'Arc, c'est une mentalité singulière.

Le jugement de 1456 a cassé l'arrêt du tribunal de Rouen; il a déclaré la Pucelle innocente des crimes que ses juges lui avaient imputés, crimes énumérés dans l'instrument du procès. Les pages dans lesquelles Jeanne est accusée de ces crimes, à plus forte raison celles qui la représentent les commettant, par exemple celles des récits relatifs à l'abjuration et au relaps, sont donc historiquement fausses ou du moins inexactes. Suspectes sont, en définitive, presque toutes celles qui traitent des sujets que nous examinons en ce moment. Suspect tout spécialement doit-on réputer l'interrogatoire du 28 mai, dans lequel M. France cherche la preuve de la rechute de la prisonnière et lui en attribue l'aveu.

Nous devons renouveler ici l'observation émise à propos du saut de Beaurevoir : les réponses de la prisonnière sont des réponses revues par l'évêque de Beauvais. A cette observation se joignent des remarques dont la nature charge considérablement les rédacteurs du texte officiel.

Examiné de près, le procès-verbal de l'interrogatoire du 28 mai se présente dans les conditions les plus suspectes. Il passe sous silence les détails qu'il aurait dû donner, par exemple les explications de la Pucelle tirées des attentats dont, au rapport de Guillaume Manchon, elle avait failli devenir victime. Il glisse sur la question du serment, Jeanne niant avoir juré quoi que ce soit; et il interpole, altère ou supprime les textes de manière à faire accroire qu'en cet interrogatoire la jeune fille avait confessé à plusieurs reprises l'abjuration canonique et les serments qui, violés, faisaient d'elle une relapse. Nous nous bornerons présentement à noter les textes altérés. Pour en apprécier la gravité, le lecteur n'aura qu'à lire le chapitre xv de notre Etude sur J. Quicherat et Jeanne d'Arc, 3e série, pp. 252 et suiv. (in-8o, Ch. Poussielgue, Paris, 1908).

C'est dans la traduction de la minute française et à l'occasion de cette traduction que ces altérations et interpolations ont été pratiquées.

La première altération ne porte que sur un membre de phrase, altération par suppression. Les mots supprimés rappelaient la promesse faite à la Pucelle, le

24 mai, de lui « donner une femme pour compagne ». Si la promesse eût été tenue, le guet-apens de la prison n'aurait pu se produire. Aussi Henri Martin dit-il de cette suppression : « Il n'y a rien de plus terrible contre Courcelles »[1], le docteur de Paris à qui en revenait après P. Cauchon la responsabilité.

Dans la deuxième altération, quatre lignes sont ajoutées à la minute française. Celle-ci n'a qu'une ligne et demie; la traduction latine en a cinq et demie.

Les lignes ajoutées sont les suivantes :

« *Item*, nous, juges, avions ouï dire à quelques personnes que la prisonnière persistait encore à rester attachée aux illusions de ses révélations prétendues, auxquelles elle avait auparavant renoncé. »

Pourquoi cette interpolation ? Pour faire accroire que Jeanne avait renié ses révélations.

La troisième et la quatrième altérations, toujours par addition, attribuent à la prisonnière ou insèrent dans la traduction latine l'affirmation réitérée de son abjuration du cimetière de Saint-Ouen, alors qu'il n'en est pas question dans le texte français.

La cinquième, quoique ne portant que sur la suppression de quatre mots, est d'une gravité exceptionnelle.

Ces quatre mots précisaient la condition que l'abjurante mettait à sa rétractation de six lignes et le mo-

1. *Histoire de France*, t. VI, p. 291, note 3.

ment où elle la formulait. C'était, non postérieurement au prononcé de la cédule, mais au moment même de la prononcer. Comme elle ne comprenait pas grand'chose à cette cédule, la jeune fille « dit en l'heure qu'elle n'entendait révoquer quoi que ce fût, sinon pourvu que cela plût à Dieu »[1].

Un procès-verbal dont le texte a été altéré, maquillé, interpolé en cinq endroits, à cinq reprises, dans un but manifestement hostile à la Pucelle, n'y eût-il pas d'autres raisons à invoquer, doit être rangé, de par les règles de la critique la plus indulgente, au nombre des textes absolument discrédités.

1. *Procès,* t. I, pp. 454-456.

CHAPITRE X.

RÉFUTATION SPÉCIALE DES ERREURS DE M. A. FRANCE (*suite*). L'INFORMATION POSTHUME.

I.

QU'EST-CE QUE L'*Information posthume.*

Une main inconnue a mis à la suite de l'instrument officiel du procès de condamnation de la Pucelle, mais tout à fait en dehors, une pièce sans signature aucune, ni d'auteurs, ni des juges, ni des greffiers du procès, ni d'aucun notaire, ni d'aucun des témoins dont la pièce en question relate les dépositions prétendues, ni même du copiste expéditionnaire.

Cette pièce est la pièce connue sous le nom d'Information posthume, ainsi nommée parce qu'elle affecte la forme d'une enquête qui aurait été faite huit jours après la mort de Jeanne d'Arc.

Ni au temps du procès, ni à l'époque de la mise en forme des pièces de la cause, ni plus tard, jamais enfin une voix ne s'est élevée, un personnage connu ne s'est présenté pour certifier l'authenticité de la pièce, en dévoiler l'origine, se porter garant des faits et témoignages qui y sont exprimés.

Il faut ajouter que ces faits et ces témoignages ne sont pas chose indifférente. S'ils étaient vrais, ils accableraient la Pucelle et réduiraient en miettes son héroïsme final. Par cela même, ils justifieraient dans une certaine mesure les juges de Rouen, et démontreraient la légalité de la sentence de relaps portée contre elle sur la place du Vieux-Marché de Rouen.

Si on ignore l'auteur ou les auteurs du document, on sait, par l'esprit dans lequel il est rédigé, ce que l'on s'y est proposé. On y plaide, sans ménagement aucun, la cause de Pierre Cauchon ; on y attribue à Jeanne les reniements, les déclarations, les aveux les plus compromettants. Manifestement, un document pareil a été forgé par une main cauchonienne qui, n'ayant pu l'insérer au procès, comme y fut insérée la fausse cédule de l'abjuration, l'a mis à la suite avec la complicité de Thomas de Courcelles, traducteur du procès.

De ces mêmes faits resulte une présomption défavorable à l'Information posthume. La partialité de l'auteur y éclate visiblement d'un bout à l'autre : ce qui exclut toute raison de lui accorder la plus légère confiance, et en indique au contraire de très positives et de très puissantes pour s'en défier.

M. Anatole France n'en juge pas ainsi. Brisant avec la généralité des historiens, il se prononce ouvertement en faveur du faux document anonyme et apocryphe. De son autorité privée, sans une ombre de preuve, il

le proclame authentique à la première page de sa Préface, se réservant d'accabler la Pucelle, à la fin du second volume, des calomnies qui y sont énoncées, et de plaider la cause de ses juges.

II.

L'INFORMATION POSTHUME, DOCUMENT ANONYME, APOCRYPHE, FACTUM CALOMNIEUX, PLACÉ PAR LA FANTAISIE DE M. FRANCE AU RANG DES DOCUMENTS AUTHENTIQUES.

Citons les propres paroles de M. A. France au sujet de ce document.

« L'instrument, dit-il, du procès est suivi d'une information sur plusieurs paroles dites par Jeanne *in articulo mortis*. De ce fait la pièce est irrégulière au point de vue de la procédure ; *elle n'en constitue pas moins un document historique d'une authenticité certaine*. Je crois que les choses se sont à peu près passées comme ce procès-verbal extra-judiciaire les rapporte. On y trouve exposée la seconde rétractation de Jeanne ; et cette rétractation ne fait point de doute, puisque Jeanne est morte administrée. Ceux même qui ont, au procès de réhabilitation, signalé l'irrégularité de cette pièce, n'en ont nullement taxé le contenu de faùsseté. » (*Préface*, pp. III, IV.)

De l'ensemble de ce texte et des propositions particulières qui le constituent, il résulte clairement que l'auteur ne songe pas le moins du monde à présenter

une démonstration en règle de l'authenticité du document, et que, de fait, il ne la présente pas.

Les considérations qu'il invoque sont des considérations d'à côté, qui ne signifient rien où desquelles on ne peut logiquement rien conclure. Voici la preuve de cette appréciation :

M. A. France qualifie l'Information posthume de *procès-verbal extra-judiciaire*.

Elle n'est ni un procès-verbal, ni une pièce extra-judiciaire.

Elle n'est pas un procès-verbal : la forme des procès-verbaux officiels en cause de foi, la signature du greffier dont ils sont revêtus, lui font absolument défaut ; c'est une imitation, un fac-similé de procès-verbal, un procès-verbal de fantaisie, pas autre chose.

Cette pièce n'est pas non plus une pièce qu'on puisse qualifier d'extra-judiciaire. Elle ne pourrait l'être que si, en vérité, l'Information avait eu lieu dans les conditions spécifiées au début de la pièce même.

Anonyme et *informe* comme elle est, c'est une pièce non-judiciaire, a-judiciaire, dont le seul vrai nom est celui de pièce apocryphe et anonyme.

M. France écrit : « Quoique la pièce soit irrégulière au point de vue de la procédure, elle n'en constitue pas moins un document historique d'une authenticité certaine. »

Nous ne pensons pas que l'auteur infère cette authenticité de l'irrégularité de la pièce au point de vue

de la procédure. Mais alors de quelle considération se prévaut-il ? Veut-il dire : « Puisque le document existe, il faut qu'il soit authentique » ? Ce serait légitimer du coup tous les documents apocryphes, tous les factums suspects, tous les libelles diffamatoires, car tous existent.

M. France poursuit : « Je crois que les choses se sont à peu près passées comme ce procès-verbal extra-judiciaire les rapporte. »

« Je crois. » C'est donc d'un acte de foi en l'authenticité d'un faux document, non d'un acte de certitude rationnelle qu'il est question ici. En ce cas, qu'on ne nous parle plus d'un document dont la certitude s'impose à la conscience de l'historien.

III.

CONSIDÉRATIONS D'A CÔTÉ.

Viennent ensuite les considérations d'à côté.

« On y trouve exposée la seconde rétractation de Jeanne. »

C'est vrai : elle y est exposée ; elle n'est même exposée que là.

En réalité, elle n'a jamais eu lieu. Il y a eu, au cimetière de Saint-Ouen, une rétractation, qui n'était point toutefois une abjuration canonique. Il n'y en a jamais eu d'autre. L'Information posthume est le seul document qui en parle, et ce document est faux.

Il est vrai que, aux yeux de M. A. France, « cette seconde rétractation ne fait point de doute puisque Jeanne est morte *administrée* (petite méprise : lisez, *confessée et communiée*). »

Quel rapport théologique, juridique, logique y aurait-il entre l'« administration » de la Pucelle et une seconde rétractation? Théologiquement, juridiquement, logiquement parlant, il n'y en a aucun. En disant que la communion de la condamnée prouve la réalité d'une seconde rétractation, M. France raisonne comme le faisait Sganarelle lorsque, à tout propos et surtout hors de propos, il concluait :

— « Et voilà, père Géronte, pourquoi votre fille Lucinde est muette. »

C'est un raisonnement de haute fantaisie que celui duquel il prétend extraire la preuve de l'authenticité et de la véridicité de la fausse Information posthume quand il dit : « Ceux même qui ont, au procès de réhabilitation, signalé l'irrégularité de cette pièce n'en ont nullement taxé le contenu de fausseté. »

Qu'est-ce que cela prouve? L'une de ces deux choses : ou que ces gens-là ont été trompés par autrui, ou qu'ils se sont trompés eux-mêmes. Ils n'étaient pas infaillibles. M. France ne l'est pas davantage quand il érige en pièce authentique et véridique une pièce anonyme, acéphale, bâtarde, impudemment et calomnieusement partiale, sans daigner présenter une ombre de démonstration.

Relevons, en finissant, une contradiction manifeste de l'auteur.

Le faux document en question, dans la forme sous laquelle il se présente à la suite de l'instrument officiel du procès, n'est qu'une Enquête. On y voit l'évêque Pierre Cauchon présider, et recevoir les dépositions des assesseurs qu'il est censé avoir convoqués huit jours après le supplice de la Pucelle.

M. France a dit : « Je crois que les choses se sont à peu près passées comme on les rapporte. »

Il croit donc que cette Enquête a eu lieu sous la forme d'Enquête. Or, tout à l'heure, il va faire de cette Enquête posthume, qu'il déclare exacte, un interrogatoire subi par la Pucelle le matin même du supplice, huit jours avant la date donnée par le document.

Cette Enquête du 8 juin devient un iuterrogatoire du 30 mai précédent. N'y a-t-il pas là contradiction sur-contradiction?

Et maintenant demandons-nous une fois de plus à qui profitent ces contradictions, ces imbroglios de M. France : à Jeanne d'Arc ou bien aux Anglais ; à Jeanne d'Arc ou bien à Pierre Cauchon ?

Ils profitent aux Anglais toujours; à Pierre Cauchon toujours; jamais à Jeanne d'Arc.

Est-ce là de l'histoire?

CHAPITRE XI.

RÉFUTATION SPÉCIALE DES ERREURS DE M. A. FRANCE (*suite et fin*). LA DERNIÈRE DÉLIBÉRATION DU PROCÈS ET LE FAUX INTERROGATOIRE DU 30 MAI.

La revue des documents dont M. France a fait un usage que la critique historique ne saurait approuver touche à sa fin. Ceux dont il nous reste à parler achèveront de montrer le danger des difficultés dont nous dénoncions dans notre Préface le fait certain et les conséquences redoutables.

I.

DE LA DERNIÈRE DÉLIBÉRATION DU PROCÈS.

M. France n'a pas saisi le sens et la portée de la dernière délibération du procès : il les a même dénaturés et faussés.

« Le mardi 29 mai, dit-il, l'évêque de Beauvais réunit le tribunal dans la chapelle de l'Archevêché. Les quarante-deux assesseurs furent invités à donner leur avis, qui ne pouvait être douteux.

« Le seigneur abbé de Fécamp s'exprima en ces termes :

« Jeanne est relapse. Toutefois, il est bon que la cé-
« dule *qui lui a été lue* lui soit relue encore une fois

« et qu'en même temps on lui rappelle la parole de « Dieu. La sentence une fois portée par les juges, il « faudra laisser Jeanne à la justice séculière, en la « priant d'agir avec douceur. » (*Op. cit.*, t. II, p. 481.)

Cette exposition de l'avis de l'abbé de Fécamp est tout à fait inexacte. Le langage tenu par le seigneur abbé est faussé en plusieurs points et dénaturé dans l'ensemble.

Pour en avoir la preuve, il n'y a qu'à citer textuellement le texte correspondant de l'instrument officiel.

Or, voici ce qu'on y lit, tome I, page 463 :

« Reverendus in Christo pater, dominus Ægidius, abbas Sanctæ Trinitatis Fiscampnensis, sacræ theologiæ doctor, deliberavit quod dicta Johanna relapsa est. Tamen bonum est quod *schedula nuper lecta*, legatur iterum coram ipsa et *sibi exponatur*, proponendo ei verbum Dei. Et, *his peractis,* nos judices habemus declarare eam hæreticam et ipsam relinquere justitiæ sæculari, rogando eam ut cum eadem Johanna mite agat. »

Nous soulignons les passages altérés dans la traduction de M. A. France. Ces passages sont au nombre de trois, et il en résulte autant de faux sens.

Première altération du sens par addition.

On lit dans le latin : « Bonum est quod schedula *nuper lecta*, legatur iterum coram ipsa. »

M. France ajoute un mot qui change totalement le

sens : « Il est bon que la cédule qui *lui* a été lue ; » c'est-à-dire qui a été lue à Jeanne même.

Or, c'est là un contresens. La cédule venait d'être lue, non à l'accusée mais aux assesseurs, en même temps que le procès-verbal de l'interrogatoire du 28 mai. (Voir le texte du procès à la page 462.)

Jamais lecture n'a été faite à la malheureuse Pucelle de la cédule qu'on l'accusait d'avoir acceptée, prononcée, signée. Elle ne lui a été lue ni ce jour-là (29 mai), ni le jour de l'abjuration au cimetière de Saint-Ouen. Et jamais les apologistes de l'évêque de Beauvais ne le laveront de cette iniquité.

Deuxième altération par retranchement.

Le texte latin porte : « Bonum est quod schedula nuper lecta legatur iterum coram ipsa et *sibi exponatur* — et qu'elle lui soit exposée ».

Si la fausse cédule eût été lue à la Pucelle en présence des assesseurs, et si « elle lui avait été expliquée », la jeune fille eût protesté avec indignation, dénoncé Pierre Cauchon comme faussaire, et un scandale épouvantable s'en fût suivi. M. France ne veut pas que ses lecteurs puissent soupçonner l'évêque de Beauvais. Il sait son histoire romaine et que « la femme de César ne doit pas être soupçonnée ».

Notre auteur retranche les mots *et sibi exponatur*. C'est toujours un moyen de défendre et de justifier l'évêque de Beauvais.

Pourquoi l'abbé de Fécamp demandait-il qu'on expliquât à la Pucelle la fameuse cédule de cinquante lignes ? Il le demandait afin que les assesseurs pussent avoir la preuve que c'était bien le texte que l'abjurante avait prononcé et signé. Supprimez ces mots, et la délibération de l'abbé de Fécamp change du tout au tout.

Troisième altération, toujours par retranchement.

Nous lisons dans le latin : « Et *his peractis*, nos judices habemus declarare... »

« *His peractis*, — ces choses faites... » — A savoir, lorsque la cédule de cinquante lignes aura été lue à l'accusée en présence du tribunal, lorsqu'on la lui aura expliquée, alors, si l'accusée convient que c'est bien la cédule qu'elle a acceptée, nous, juges, nous n'aurons qu'à la déclarer hérétique.

En supprimant ces simples mots : « *His peractis* », dans sa traduction, M. France dénature et fausse complètement la délibération de l'abbé de Fécamp.

Il en fait une délibération absolue, concluant purement et simplement à la condamnation de la Pucelle et à l'abandon de sa personne à la justice séculière.

Telle que le procès la rapporte, elle n'est qu'une délibération conditionnelle, posant pour condition qu'avant de déclarer par jugement Jeanne formellement relapse, on lui donnerait au préalable lecture de la cédule du procès et on la lui expliquerait. La condition n'ayant pas été observée, l'abbé de Fécamp et les asses-

seurs qui votèrent dans le même sens que lui — ils furent au moins trente-trois, sinon quarante — reprenaient leur liberté.

Nous avons montré ailleurs que, pour déclarer la Pucelle relapse et la livrer au bras séculier, l'évêque de Beauvais n'eut positivement avec lui que deux assesseurs : trente-trois au moins ne votèrent que sous la condition exprimée par l'abbé de Fécamp, et les sept autres n'émirent qu'une délibération embrouillée et contestable[1].

Des textes juridiques ne se traitent pas dans un ouvrage d'histoire avec le sans-façon des traductions poétiques. Un seul changement de mot peut transformer un juge assassin en juste juge, un accusé innocent en un misérable et en un criminel. M. A. France en aura maintenant la preuve.

II.

DU PRÉTENDU INTERROGATOIRE DU 30 MAI DANS LA PRISON DE JEANNE AVANT LE SUPPLICE.

On lit dans l'ouvrage de M. A. France, tome II, pages 383 et suivantes :

« Le mercredi 30 mai, Frère Martin Ladvenu et Frère Isambard de la Pierre annoncèrent à la prisonnière qu'elle devait mourir ce jour-là.

1. Voir, 2e série de nos *Études critiques*, l'Étude sur le Procès de rechute, ch. v et vi, et 3e série, ch. xvii et note xiv, 1re Étude ; ch. xi et note ix, 2e Étude.

« Comme elle se lamentait, les docteurs et maîtres Nicolas de Venderès, Pierre Maurice et Nicolas Loiseleurs entrèrent dans son cachot : *ils venaient sur l'ordre de Monseigneur de Beauvais.* La veille, trente-neuf conseillers sur quarante-deux, en déclarant que Jeanne était relapse, auraient ajouté qu'ils estimaient bon de lui remémorer les termes de sa rétractation. »

Assertion inexacte, on vient de le voir.

« Pour déférer aux vœux de ces clercs, le seigneur évêque avait envoyé quelques savants docteurs auprès de la relapse et résolu de s'y rendre lui-même.

« *Elle dut subir un dernier interrogatoire.*

« — Croyez-vous que vos Voix et apparitions procèdent de bons ou de mauvais esprits?

« — Je ne sais ; je m'en attends à ma mère l'Église.

« Maître Pierre Maurice lui demanda :

« — Sont-elles bien réelles?

« Elle répondit :

« — Soit bons, soit mauvais esprits, ils me sont apparus.

« Elle affirma qu'elle avait vu de ses yeux, entendu de ses oreilles, les Voix et les apparitions dont on avait parlé au procès.

« Elle les entendait surtout, disait-elle, à l'heure de complies et de matines, quand sonnaient les cloches.

« Sans rien dire de précis sur la figure de ses apparitions, Jeanne expliqua qu'elles lui venaient en grande

multitude et petites. Elle n'y croyait plus, voyant bien qu'elles l'avaient déçue.

« Maître Pierre Maurice lui demanda ce qu'il en était de l'ange qui avait apporté la couronne.

« Elle répondit qu'il n'y avait jamais eu d'autre couronne que la couronne promise par elle à son roi, et que l'ange, c'était elle.

« A ce moment, le seigneur évêque de Beauvais et le vicaire-inquisiteur entrèrent dans la prison, accompagnés de maître Thomas de Courcelles et de maître Jacques Lecamus[1].

« — Or, çà, Jeanne, lui dit l'évêque, vous nous avez toujours dit que vos Voix vous promettaient votre délivrance, et vous voyez comment elles vous ont déçue; dites-nous maintenant la vérité.

« Elle répondit :

« — Vraiment, je vois bien qu'elles m'ont déçue.

« L'évêque et l'Inquisiteur se retirèrent. Ils étaient venus à bout d'une pauvre fille de vingt ans. »

Frère Martin Ladvenu ayant été autorisé à lui administrer la sainte communion, au moment de lui donner le corps de Notre-Seigneur, il prit entre ses doigts l'hostie consacrée et la présentant à Jeanne :

« — Croyez-vous que ce soit le corps du Christ ?

« — Oui, et celui-là seul qui peut me délivrer.

1. Aucun document authentique ne fait accompagner l'évêque de Beauvais dans la prison de Jeanne par maître Lecamus.

« Et elle pria qu'il lui fût administré.

« L'officiant demanda :

« — Croyez-vous encore à vos Voix ?

« — Je crois seulement en Dieu et ne veux plus ajouter foi à ces Voix qui m'ont ainsi déçue :

« Et elle reçut le corps de Notre-Seigneur très dévotement et en pleurant d'abondantes larmes.

« Maître Nicolas Loiseleur l'exhorta à extirper l'erreur qu'elle avait semée parmi le peuple.

« — Il faut pour cela que vous declariez en public que vous avez été abusée et avez abusé le peuple, et que vous en demandiez humblement pardon.

« Mais craignant de ne pas se le rappeler comme il le faudrait, quand elle serait en jugement public, elle demanda à frère Martin de le lui remettre alors en mémoire, ainsi que les autres choses concernant le salut. »

III.

QUE L'INTERROGATOIRE DONT IL VIENT D'ÊTRE QUESTION EST UN FAUX INTERROGATOIRE ET N'A JAMAIS EU LIEU.

Rendons cette justice à M. A. France, qu'il a écrit les pages précédentes en homme convaincu. S'il eût assisté en personne à l'interrogatoire qu'il rapporte, son récit n'eût pas été plus suggestif.

Malheureusement, M. France n'y a point assisté ;

Et plus malheureusement encore pour lui, cet inter-

rogatoire n'a jamais eu lieu; c'est un interrogatoire inventé, c'est un faux interrogatoire.

Et alors, qui l'a inventé?

Demandez-le à M. France; ce doit être lui-même, car il n'en cite pas l'auteur.

C'est, dit-il, par ordre de l'évêque de Beauvais que ledit interrogatoire aurait eu lieu. Où en est la preuve?

S'il avait eu lieu par ordre de l'évêque de Beauvais, procès-verbal en aurait été dressé, et ce procès-verbal se trouverait avec tous les autres dans l'instrument du procès.

Or, qu'on ouvre l'instrument du procès, qu'on aille aux pages qui relatent le prêche et l'exécution du Vieux-Marché, on n'y trouvera pas l'ombre ni la trace d'un interrogatoire quelconque.

Il faudrait donc en venir à dire que le biographe académicien, abusant de la confiance de ses lecteurs, a placé sous leurs yeux un faux document et a mis à la charge de la Pucelle des faits, des aveux, des reniements, des rétractations qui ne seraient que mensonge et fausseté?

Oui, il semble bien que l'on doive en venir là. Dans le genre littéraire dont M. A. France est un des maîtres, la facilité d'invention est une qualité précieuse. Il a pu s'imaginer que c'était la même chose en histoire.

Avant de clore ce chapitre, demandons-nous une dernière fois à qui profitent les textes inexacts, les faux

documents produits par M. A. France, les contresens dont il émaille ses traductions, les faits qu'il invente.

Est-ce à la Pucelle ou bien à ses ennemis? Est-ce à la réputation, à l'honneur de la malheureuse captive, ou bien à la justification, à la réhabilitation de Pierre Cauchon et du gouvernement anglais?

Hélas! la réponse ne varie pas. C'est toujours la Pucelle qu'accablent ces pages de l'historien français; ce sont toujours les ennemis de la France et de Jeanne qu'il s'applique à réhabiliter[1].

1. Voir, sur ces graves sujets, les Études spéciales que nous leur avons consacrées dans la 2e série de nos *Études critiques* (in-8°, Paris, Ch. Poussielgue, 1903) couronnées par l'Académie française.

CHAPITRE XII.

M. A. FRANCE ET SA « PROBITÉ HISTORIQUE ».

La « Vie de Jeanne d'Arc » étant telle que l'a conçue et écrite M. France, la question de la « probité historique » de l'auteur devait surgir inévitablement.

Les deux erreurs de faits et les deux faux documentaires que nous avons relevés dans le chapitre précédent ne nous eussent pas permis d'éviter ce sujet et de passer outre. Sachons gré néanmoins à M. France d'avoir, dès la publication de son ouvrage, attiré l'attention d'un immortel, son ami, sur cette question délicate. « Honnêteté, probité », mots sacro-saints; choses plus saintes encore.

I.

QU'EST-CE QUE LA PROBITÉ HISTORIQUE.

A la date du 16 février de la présente année 1908, on lisait dans une Revue parisienne, sous la signature de M. Emile Faguet, de l'Académie française, un article qui commençait ainsi :

« Sur l'exemplaire de sa « Jeanne d'Arc » que

M. France m'a fait l'honneur de m'envoyer, je lis ces mots de la plume de l'auteur :

« Au très sage Faguet, ce livre très honnête. »

« Si une moitié de cette formule est très contestable, l'autre est d'une vérité éclatante. Je ne connais pas de livre qui soit d'une plus haute probité historique que la Jeanne d'Arc de M. France. »

Suivent cinq colonnes des plus élogieuses pour le biographe de la Pucelle ; après lesquelles M. Faguet, reprenant sa déclaration du début, termine par ces paroles :

« Quand la Vie de Jeanne sera complète, elle sera un des plus beaux livres (et « très honnête » — oh! oui, certes!) de notre littérature historique[1]. »

Voilà donc deux immortels convaincus, l'un de sa propre « honnêteté historique », l'autre de « l'honnêteté » de son ami. L'un affirme qu'il n'est pas un historien « malhonnête » de la Pucelle ; l'autre reprend à son compte la même affirmation et s'en porte garant.

Nous ne ferons pas à ces deux hommes de talent l'injure de douter de l'état d'âme qu'ils accusent et de la réalité, de la sincérité de leur conviction. Mais la question est-elle par cela seul résolue? Nous ne le pensons pas : nous croyons même qu'elle demeure tout entière.

Car « l'honnêteté historique » dont il s'agit n'est pas

1. *Annales politiques et littéraires* du 16 fév. 1908, pp. 149-151.

l'honnêteté entendue « subjectivement », au point de vue de la conscience intime de l'historien et du témoignage qu'elle lui rend, une fois son œuvre achevée. C'est l'honnêteté entendue « objectivement », au point de vue du choix des documents, de la loyauté des démonstrations, du souci de n'avancer rien sans preuves sérieuses, lorsque les faits sont loin d'être évidents et que les conséquences des discussions engagées doivent être d'une gravité exceptionnelle. L'esprit de partialité, la sophistication des arguments, tout comme celle des documents, sont incompatibles avec la « probité historique » ainsi comprise.

Il en est de la probité historique comme de la probité commerciale. Le négociant qui ne fait pas honneur à sa signature, qui ne remplit pas ses engagements, qui ne paie point ses dettes exigibles, ou qui ne les paie qu'en faux billets ou qu'en fausse monnaie, ce négociant aura beau dire que sa conscience ne lui reproche rien et qu'il se répute lui-même « très honnête », le jour où l'examen de ses livres révélera les manœuvres frauduleuses auxquelles il a eu recours, ce jour-là verra, quoi qu'il pense, sombrer sa réputation de négociant probe, honnête, loyal.

L'historien a, lui aussi, des engagements à tenir : il est, lui aussi, dans l'obligation stricte de payer ses dettes en monnaie de bon aloi, en billets ayant cours. Lorsqu'il affirme des faits qui ne sont ni évidents, ni prouvés, il s'engage d'honneur à fournir la preuve, et

à la fournir en monnaie de bon aloi, en billets ayant cours. La monnaie de bon aloi, les billets ayant cours, ce sont les documents authentiques, les textes non altérés, non interpolés. La fausse monnaie, les faux billets, ce sont les textes suspects, les faux documents.

L'auteur de la nouvelle « Vie de Jeanne d'Arc » a-t-il été fidèle à tenir ses engagements en qualité d'historien? Ne lui est-il pas arrivé de n'y plus penser, par exemple quand il aurait fallu fournir la preuve documentaire des « hallucinations perpétuelles » de l'héroïne?

Et quand il s'est présenté, les mains pleines de billets ou de pièces d'or, ces billets n'ont-ils pas été faux plus d'une fois, et fausses pareillement ces pièces d'or?

A quelle page du procès officiel de condamnation trouve-t-on l'interrogatoire qu'il faisait tout à l'heure passer sous nos yeux? Et le « libelle diffamatoire » de l'Information posthume dont il a usé comme du document le plus authentique, en a-t-il jamais démontré l'authenticité? De faux billets, de fausse monnaie tout cela. Avec des procédés de ce genre on court à la faillite, à la flétrissure. En de telles conditions, aucun tribunal ne délivrera à l'historien un brevet de « probité historique ».

II.

M. E. FAGUET, CAUTION DE M. A. FRANCE.

On ne peut que louer M. E. Faguet de s'être porté caution pour son ami. Malheureusement, la caution ne

vaut pas en pareille matière. Un négociant solvable, d'une loyauté reconnue, répondra pour un autre : sa garantie sera valable. Un historien ne peut pas se porter caution pour un autre historien. La « probité historique » n'est point une denrée qu'on se procure et qu'on achète sur le marché ; ni un bijou qu'on puisse se prêter entre amis. C'est une chose essentiellement personnelle, une qualité qu'on n'ôte pas et qu'on ne se passe pas à la façon d'un habit ou d'un manteau. Elle ne se prête ni ne s'emprunte ; elle se prouve par des actes. Elle n'est pas affaire de théorie et de vanterie ; elle est affaire d'exhibition et de constatation.

Dans le cas dont nous nous occupons, M. France écrit un millier de pages pour dire à quarante millions de Français que Jeanne d'Arc ne mérite pas l'admiration qu'ils lui ont vouée. Peut-il raisonnablement exiger, même avec l'appui de son ami, qu'on le croie sur parole ? N'a-t-on pas le droit, et même le devoir, d'exiger des preuves solides et de bonne qualité ?

Si, M. France ne donnant pas à ses lecteurs la satisfaction qu'ils attendent, M. Faguet s'entremet et vient dire : « Ne vous inquiétez pas de cet oubli. Vous pouvez croire en M. France comme en moi-même. Je ne connais pas de livre qui soit d'une plus haute probité historique que le sien. Il est vrai que les preuves font souvent défaut, que certains documents laissent à désirer. N'importe. Mon ami a raison de déclarer son livre

« très honnête ». Je ne puis qu'approuver et vous engager à faire de même. »

M. E. Faguet se flatterait-il d'avoir persuadé ses auditeurs, et la « probité historique » de son ami n'aurait-elle pas besoin, même après ces paroles bien senties, qu'on lui refît « une virginité »?

Nous ne parlons, cela va sans dire, que de la « probité objective » de l'auteur de la « Vie de Jeanne d'Arc ». Quant à sa « probité subjective », nous la maintenons au-dessus de toute suspicion. Et pour la question prise dans l'ensemble, nous en trouvons la solution finale, quoi qu'on en puisse penser, dans ces deux mots appliqués à notre historien : candeur et inexpérience.

CHAPITRE XIII.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS QUI PRÉCÈDENT.

L'étude d'un ouvrage d'histoire requiert un double examen, un examen analytique et un examen synthétique. L'analyse prépare la synthèse; la synthèse résume et couronne l'analyse. La première est la majeure, la seconde la mineure du syllogisme dont le jugement critique est la conclusion.

Nous avons rempli la tâche analytique que réclamait l'étude de la « Vie de Jeanne d'Arc » de M. A. France. Nous allons, en quelques pages, nous acquitter de la tâche synthétique qui la doit compléter. Après quoi, il ne nous restera plus qu'à conclure.

Trois grandes questions ont fourni à notre auteur l'occasion d'exposer son système historique et ses idées personnelles. A chacune de ces questions, M. A. France a fait une réponse qui le distingue toujours, et qui souvent le sépare des autres historiens. Rappelons brièvement et ces questions et ces réponses.

I.

DES VOIX ET VISIONS DE JEANNE D'ARC. APPRÉCIATION DE LA THÉORIE DE M. A. FRANCE.

Depuis sa treizième année jusqu'à la captivité de Rouen inclusivement, Jeanne d'Arc — c'est elle-même qui nous l'apprend — fut habituellement favorisée de visions, de révélations et de voix qu'elle affirmait être d'origine et de nature célestes, et qui la mettaient en rapport quasi quotidien avec l'archange saint Michel et les saintes Catherine et Marguerite.

Qu'étaient ces visions, ces apparitions et ces voix ?

D'après les juges de Rouen, c'étaient des voix, des visions, des apparitions d'origine et de nature diaboliques, des manifestations prestigieuses provenant des esprits mauvais.

Telle est l'opinion de l'école cauchonienne pure.

D'après Lenglet-Dufresnoy et quelques autres, ces visions et ces voix étaient une création de l'imagination et de la piété de l'héroïne.

D'après Henri Martin et J. Quicherat, — nous l'avons rappelé plus haut, — il faut y voir l'effet de facultés supérieures, extraordinaires dont Jeanne était douée ; facultés qui la rangeaient parmi les

natures privilégiées, parmi « les grands initiateurs » auxquels une place d'honneur dans l'humanité et une mission providentielle dans l'histoire ont été réservées.

D'après Edmond Richer, Le Brun de Charmettes et les historiens catholiques, ces apparitions, ces visions, ces voix étaient des apparitions, visions et voix célestes, d'une réalité objective indubitable, de même nature que les visions et apparitions dont en tout temps les âmes des saints ont été favorisées.

L'un des plus savants papes qu'il y ait eus, Benoît XIV, ne doute pas que Jeanne n'ait été remplie de l'esprit de Dieu, et il l'infère des prédictions si nettes, si extraordinaires et si invraisemblables dans leur objet, que l'envoyée de Dieu donnait au jeune roi et aux prélats de Poitiers, comme le signe divin de la mission dont le ciel l'avait investie.

Ces explications des voix, M. A. France les écarte et il les remplace par un état d'hallucination perpétuelle qui aurait fait de la Pucelle une démente, une monomane, une hystérique, ne pouvant vivre que dans les nuages de l'illusion, dans les brumes de l'erreur, et incapable le plus souvent de distinguer le vrai du faux, le bien du mal.

Demandons-nous ici deux choses.

En premier lieu, quelles raisons M. France pré-

sente-t-il pour imposer sa théorie d'une Jeanne d'Arc « perpétuellement hallucinée »?

En second lieu, cette théorie rehausse-t-elle ou abaisse-t-elle le prestige de l'héroïne ? Parmi les historiens que nous avons nommés tout à l'heure, quel est celui dont M. France se rapproche le plus ?

Réponse à la première question. — M. A. France ne présente aucune raison valable à l'appui de son explication.

Ce qu'il affirme être une vérité n'est qu'une erreur documentaire et scientifique.

Une erreur documentaire. On ne trouve pas dans les documents la preuve que Jeanne ait été prise une seule fois sur le fait d'une véritable hallucination.

Une erreur scientifique. L'observation médicale établit que les sujets morbides sont seuls exposés à des accidents hallucinatoires fréquents : les sujets normaux, c'est-à-dire ceux qui jouissent d'une bonne santé habituelle, s'il leur arrive d'être hallucinés, ne le sont que très rarement et qu'exceptionnellement, une, deux fois dans une année et même dans la vie.

Or, c'est un fait historique prouvé que la Pucelle jouissait d'une santé robuste, d'un tempérament vigoureux ; que, dans sa vie guerrière, on ne la vit jamais malade ; elle ne le fut qu'à Rouen, dans sa

prison, à la suite des rudes épreuves par lesquelles durant quatre mois elle venait de passer. Elle n'était ni névrosée, ni hystérique, ni faible d'esprit : elle était *mens sana in corpore sano.*

Réponse à la seconde question. — La théorie d'un état perpétuel d'hallucination appliquée à la Pucelle ne rehausse pas assurément son prestige : il le détruirait plutôt. Une Jeanne démente, hystérique, monomane — l'état hallucinatoire recouvre et suppose tout cela — est un sujet dont la place est marquée, non dans le sanctuaire de Notre-Dame de Paris ou au Panthéon, mais à la Salpêtrière ou en tout autre hôpital d'hystériques ou d'aliénés.

Maintenant, cherchons l'historien duquel M. A. France, par sa théorie, se rapproche le plus.

Cet historien sera bientôt trouvé. Le voici : il a nom Pierre Cauchon et il était évêque de Beauvais. Pierre Cauchon faisait de Jeanne une visionnaire diabolique, une visionnaire banale, car, en ce temps-là, elles étaient banales les visionnaires animées de l'esprit malin.

M. A. France fait de Jeanne une visionnaire banale et rien que banale. Nous avons montré plus haut combien il tenait à ce qu'on ne vît pas en elle autre chose.

Donc, première conclusion :

L'affirmation, par M. A. France, d'une Jeanne d'Arc « perpétuellement hallucinée » constitue une double erreur, documentaire et scientifique.

De plus, elle est mortelle au prestige de l'héroïne.

Et en cela, M. A. France se montre l'auxiliaire et l'émule du fameux Pierre Cauchon.

Comme genre de critique mis en œuvre pour légitimer cette explication, nous laissons aux érudits le soin de la qualifier.

Est-ce de la critique sérieuse ou de la critique pseudo-scientifique et pseudo-documentaire?

Est-ce de la critique française ou de la critique anglaise dans le sens spécifié plus haut?

II.

THÉORIE DE M. FRANCE SUR JEANNE D'ARC, « HÉROÏNE SURFAITE ». EST-ELLE CONFIRMÉE PAR LES DOCUMENTS?

La deuxième proposition fondamentale du système historique de M. A. France est celle qui fait de Jeanne une « héroïne surfaite » et « une contrefaçon de sainte ».

Ici pareillement, nous nous trouvons en présence d'une affirmation dont on attend la preuve, affirmation pseudo-historique, pseudo-documentaire consé-

quemment, c'est-à-dire, en définitive, une affirmation non moins erronée que la précédente.

Sur ce terrain, tous les historiens s'accordent à combattre la thèse de M. France. Jusqu'à la sortie de Compiègne, ils reconnaissent à la Pucelle non seulement un héroïsme au-dessus de toute discussion, mais encore un héroïsme hors de pair. Ni M. France, ni aucun écrivain, n'oseront contester que Jeanne a fermé le cycle des grandes victoires anglaises, qu'elle a relevé définitivement l'âme française, fait revivre en elle la confiance au succès. Si elle n'a pas exécuté le glorieux programme qu'elle s'était tracé, qu'on ne mette pas en cause sa constance, sa vaillance, sa bonne volonté. Qu'on s'adresse au jeune roi et à ses ministres : ils diront de quel côté ont surgi les obstacles, et pourquoi l'on a préféré à l'action guerrière les négociations et les temporisations de la diplomatie.

Ce n'est point une vague opinion circulant à travers l'Europe, et plus tard épanouie en légende, ce sont des témoignages formels des contemporains, spectateurs du changement soudain qui survint à l'apparition de la Pucelle dans les affaires du royaume, qui attestent les droits de la jeune guerrière à la reconnaissance et à l'amour du pays. Ce n'est pas le pays qui se trompe lorsqu'il fait hon-

neur à Jeanne d'Arc de la résurrection patriotique dont elle a donné le signal et l'exemple. Qui se trompe, c'est l'historien à vue assez courte, à préjugés assez étroits pour ne pas s'en apercevoir.

Nous n'insistons pas sur l'idée non moins étroite, non moins fausse que l'auteur de la « Vie de la Pucelle » conçoit de sa sainteté. Nous nous sommes assez clairement expliqué en son lieu. Sur ces deux points : « La Pucelle, héroïne surfaite ; la Pucelle, sainte béate, extatique, pas autre chose, c'est-à-dire contrefaite », M. A. France a les documents et les historiens contre lui. J. Quicherat, s'il vivait, serait le premier à relever ses affirmations hétéroclites et à les qualifier d'erronées.

Reprenant les points touchés tout à l'heure, nous dirons à propos de cette deuxième théorie :

Les idées de M. A. France concernant la Pucelle « sainte faussée et héroïne surfaite », constituent deux autres erreurs historiques et documentaires. Aucun document ne les appuie, et des documents de première valeur les combattent.

Ces erreurs sont-elles au moins favorables au prestige et à la mémoire de Jeanne d'Arc ? Manifestement non.

Ici encore, M. A. France fait cause commune avec l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon : aux

yeux de ce personnage, la victorieuse de Patay, la libératrice d'Orléans était une héroïne surfaite, et si peu sainte qu'il la fit brûler.

Comme genre de critique, c'est toujours la même critique de haute fantaisie, de bon plaisir; critique à l'anglaise, peut-être, mais critique française, point. La critique à l'anglaise, nous allons la contempler à visage découvert et la voir à l'œuvre dans la partie de son ouvrage où M. France nous parle de Jeanne hérétique, relapse et renégate récidiviste.

III.

JEANNE D'ARC HÉRÉTIQUE, RELAPSE, RENÉGATE RÉCIDIVISTE.

La troisième affirmation du système historique de M. A. France réduit la Pucelle à la condition d'une hérétique relapse, relapse spontanément, volontairement; d'une renégate récidiviste de son patriotisme et de ses Voix; condamnée par suite et livrée légalement à la justice séculière.

Par cela même, l'évêque de Beauvais se relève devant l'opinion. Il n'a pas été sans doute étranger aux démarches qui ont amené la pauvre Pucelle à se compromettre et à se perdre. Mais, au fond, c'était son rôle d'aider l'ennemie des Anglais à se perdre,

et, en la frappant d'une sentence capitale, il n'est pas sorti de son rôle et de la légalité.

Cette troisième affirmation de M. A. France n'est pas moins erronée que les deux précédentes, et les documents qu'il lui donne pour appui, quand il lui en donne, sont des documents altérés, interprétés irrationnellement ou faussés.

Commençons par la reprise de l'habit d'homme dont l'évêque de Beauvais a fait le cas du relaps. Pierre Cauchon dans le procès de condamnation, la Pucelle d'après les enquêtes de la réhabilitation, donnent deux explications opposées. Pierre Cauchon veut que la prisonnière ait repris l'habit viril spontanément et volontairement. Jeanne soutient qu'elle ne l'a repris que contrainte par la malice de ses gardiens à la suite d'un guet-apens.

En faveur de qui M. France se prononce-t-il? En faveur de l'évêque de Beauvais.

Que fait-il des témoignages inattaquables qui plaident la cause de la Pucelle? Contre toute raison, contre toutes les règles de la critique, il les écarte et les tient pour non avenus. La mémoire de P. Cauchon exige que l'accusée soit relapse volontaire, inexcusable. Elle le sera.

Presque tous les historiens sont d'un avis opposé. Ils ont les documents pour eux. Le procès-verbal

de l'interrogatoire du 28 mai a été manifestement interpolé. Pierre Cauchon est convaincu de mensonge et d'altération des textes.

Pierre Cauchon n'en reste pas moins, aux yeux de notre auteur, un juge incorruptible, un historien insoupçonné.

Cela, est-ce de l'impartialité, de la saine critique? N'est-ce pas du parti pris, de la critique cauchonienne et anglaise au premier chef?

Nous pourrions, comme preuve éclatante de la partialité de M. France envers le triste évêque de Beauvais, évoquer l'insertion au procès de la fausse cédule de cinquante lignes par ordre de l'évêque-juge, la destruction de la cédule de six à huit lignes que M. France reconnaît avoir été la cédule authentique. L'historien de Jeanne garde sur ces points un silence qui équivaut à un aveu : il n'en est que plus affirmatif, lorsqu'il s'agit de reprendre et d'accentuer les accusations du tribunal contre la malheureuse Pucelle.

A la vérité, M. France trouve mieux que ces accusations. Il invente un interrogatoire dont le procès officiel ne porte pas de trace; il crée sans vergogne un document faux. Si l'on s'en rapporte au récit qu'il fait dudit interrogatoire, on sera persuadé que ce récit n'est qu'un extrait de l'instrument offi

ciel. De ce faux document, de ce récit inventé, notre historien tirera la preuve de la deuxième rétractation et des nouveaux reniements attribués à la condamnée. Nous voilà submergés dans les faux. C'est ainsi que la critique nouvelle entend et fabrique l'histoire.

Si nous disons qu'à ces faux le prestidigitateur qu'est M. France ajoute une métamorphose; qu'il transforme sans sourciller et sans prévenir le faux texte d'une fausse enquête en un faux texte d'un faux interrogatoire, nous ne dirons que la vérité. Ce sera vraiment à n'y plus rien comprendre. Que nous sommes loin de la région dans laquelle ces choses saintes qu'on nomme « honnêteté et probité historiques » règnent en souveraines!

Dernière conséquence à recueillir.

L'affirmation par M. A. France d'une Jeanne d'Arc « relapse spontanément et volontairement »,

D'une Jeanne d'Arc « renégate récidiviste de ses visions et de son patriotisme »,

D'une Jeanne d'Arc justement flétrie, légalement condamnée, légalement exécutée, n'est pas moins erronée et n'est pas plus solidement établie que les deux affirmations précédentes.

Au procédé peu louable qui fait écarter les documents favorables à la Pucelle, se joint le procédé

blâmable qui fait servir des documents faux à prouver sa culpabilité.

En cela, M. A. France devient logiquement le trop zélé disciple du premier historien de la Pucelle, l'auxiliaire et l'émule de son juge inique Pierre Cauchon.

Nous aimons à croire qu'il n'a point vu les choses sous ce point de vue-là.

CHAPITRE XIV ET DERNIER.

CONCLUSION FINALE.

I.

Quoi qu'on puisse penser de l'œuvre de M. Anatole France sous le rapport littéraire, il ne paraît pas que le public des lettrés, encore moins le public des érudits, reconnaissent à sa « Vie de Jeanne » un fond historique solide, à l'image qu'il a dessinée et peinte la pureté, la fidélité des lignes, la vérité des traits, l'expression et le caractère de la physionomie qui, d'après les documents, sont propres à l'héroïne.

L'artiste a exécuté un tableau brillant; mais ce tableau dans lequel l'imagination domine plus que le sentiment de la réalité, n'est point un vrai portrait; c'est une œuvre fantaisiste, un semblant de portrait, en définitive un faux portrait.

Arrivé à la fin du second volume, en voyant quel empressement l'auteur met à nous renseigner sur la Dame des Armoises, sur les fausses Pucelles

de Sarmaize et du Mans, le lecteur se demande si, avec la Pucelle de M. France, on n'aura pas une fausse Pucelle de plus.

II.

En des temps meilleurs, il était reçu qu'on ne devait pas « toucher à la reine ».

Jeanne d'Arc est une des reines que le peuple de France s'est donnée. La reconnaissance nationale a élevé sur le pavois cette fille des champs, et, plus que jamais, aujourd'hui on l'acclame.

Qu'on ne touche pas à cette reine de dévouement, de beauté, de grâce, de chevalerie. Malheur à qui essaierait ! Deux hommes ont essayé ; mal leur en a pris. L'un, au quinzième siècle, a flétri la jeunesse de l'ennemie des Anglais et livré ses vingt ans aux flammes d'un bûcher ; l'autre, au dix-huitième siècle, a traîné sa robe virginale dans la fange du ruisseau. Justice a été faite, justice sera faite éternellement de ces crimes de lèse-humanité et de lèse-patrie.

L'auteur de la nouvelle « Vie de Jeanne d'Arc » n'a-t-il pas « touché, lui aussi, à la reine »? Légèrement, si l'on veut, mais positivement. Son œuvre en porte la peine; il pourrait bien avoir à se dé-

fendre du délit de lèse-majesté et de celui de lèse-vérité.

De la prisonnière du château de Rouen, de la martyre du Vieux-Marché, ne fait-il pas une pensionnaire de la Salpêtrière et de Charenton?

III.

De même qu'on a dit du tableau peint par M. France dans sa « Vie de Jeanne d'Arc » : peinture brillante, mais faux portrait; de même on a dit de l'ensemble de l'ouvrage : une histoire? point, mais un roman et, malgré les qualités rares du narrateur, à cause de ce qu'il y a de sacré en quelque sorte dans le sujet traité, pas des meilleurs.

C'est aller trop loin sans doute. Toutefois, on n'eût pas songé à porter un pareil jugement si l'auteur n'eût pas tant joué avec la fantaisie et la recherche de l'effet, s'il eût fait un peu moins d'ironie et plus de critique sérieuse, s'il eût respecté davantage les documents authentiques, et usé avec moins d'audace ou de naïveté des faux documents.

Entre autres imprudences, le biographe académicien a commis celle de briser l'antique statue de l'héroïne nationale, d'en répudier le type. Les actes d'iconoclaste ne portent pas bonheur. La statue nou-

velle que M. France a modelée et qu'il offre au public, inspire généralement une défiance dont il viendra malaisément à bout.

Et vraiment elles ne se ressemblent guère que par le dehors les deux héroïnes, celle d'hier et celle d'aujourd'hui. Elles n'ont ni la même distinction, ni le même idéal, ni la même intelligence, ni le même cœur, ni, en un mot, la même âme.

Le souffle d'incrédulité, de scepticisme patriotique et religieux que les hommes de la séparation ont fait passer sur le pays a frappé les traits de la Jeanne d'Arc de M. France d'une sécheresse, d'une dureté auxquelles on ne se trompera pas. Si elle répond à l'attente des sectaires, elle ne répond pas à l'attente du pays. Elle n'est ni assez chrétienne ni assez française[1].

Henri Martin, dans son Histoire de Jeanne, se demande si l'on peut dire qu'elle a été « envoyée de Dieu ». Et il répond qu'on peut le dire, qu'on doit le dire.

La grande majorité des lecteurs regrettera de ne trouver dans les deux volumes de M. A. France, ni la question ni la réponse.

1. Voir, aux *Éclaircissements*, note I, l'opinion de M. René Doumic, de la *Revue des Deux-Mondes*, sur l'ouvrage de M. A. France.

Elle regrettera davantage encore de ne pas y sentir circuler la double flamme de la foi et de l'amour.

Car, malheureusement, cette « Vie de la Pucelle » n'est point une œuvre de foi profonde et de vivifiant amour.

En l'écrivant, l'auteur n'a pas eu en soi-même et dans l'héroïne cette ardente foi sans laquelle il n'y a point d'œuvre supérieure d'artiste, encore moins d'œuvre de génie.

IV.

« C'est une grande chose que l'amour — *Magna res est amor* », a dit l'auteur génial de l'*Imitation.*

« C'est une grande chose que la foi », a dit l'auteur génial de l'*Epître aux Hébreux.* La foi est en quelque manière la substance de l'amour : « *Est autem fides sperandarum substantia rerum.* » Ce que l'on espère, c'est ce que l'on aime, ce que l'on doit aimer.

Ah! si M. France avait eu au cœur ces deux flammes, la flamme de la foi et la flamme de l'amour; s'il avait eu devant les yeux, non le masque convulsé

de l'hystérique qu'il s'était forgé, mais la face radieuse de Jeanne telle que la vit Dunois, le jour où, en présence de son roi, elle lui dit quelque chose de ses visiteurs célestes, quelles belles pages il eût écrites! Alors, oui, la littérature historique française eût compté un chef-d'œuvre de plus.

En attendant que la Providence désigne l'intelligence supérieure et l'âme ardente qui nous donnera ce chef-d'œuvre, nous, Français et chrétiens qui avons foi en Dieu, en notre pays et en Jeanne d'Arc, qui les embrassons dans un même amour, nous garderons au fond du cœur la conviction inébranlable que ni l'Église ni le pays n'ont à rougir de leur sainte et glorieuse enfant.

Jeanne la vierge, « blanche comme un lis », Jeanne la vaillante, Jeanne la sainte sera toujours au regard de la postérité la « Fille au grand cœur », la « Fille de Dieu », la vraie Fille du peuple de France.

L'Église, en la canonisant, ne placera pas sur ses autels une hallucinée et une idiote. Elle ne s'est point trompée en jugeant que la captive de Rouen n'a point prononcé d'abjuration canonique en cause de foi, qu'elle n'a jamais été ni parjure, ni hérétique, ni relapse, et en proclamant solennellement l'héroïcité de ses vertus.

De son côté, la France peut élever sa fête au rang des plus belles fêtes nationales.

Au tribunal incorruptible de l'histoire, cette fille du peuple restera la vierge sans tache, la guerrière sans peur, la Française sans reproche qui, dans le Panthéon de nos gloires nationales, — nous l'avons dit ailleurs et nous le redirons encore, — aura sa place marquée entre Bayard et saint Louis.

NOTES

ET

ÉCLAIRCISSEMENTS

NOTES

ET

ECLAIRCISSEMENTS

Dans une Etude critique forcément limitée, nous avons fait observer en son lieu que nous étions obligés de laisser de côté les questions de détail et les faits de peu d'importance, quoique traités souvent par l'auteur de la « Vie de Jeanne d'Arc » avec un respect très contestable des documents. Nous en avons cité quelques exemples dans notre chapitre II. Nous allons en rappeler encore quelques autres en deux Notes, l'une relative à l'un des incidents les plus intéressants de la campagne de l'Ile-de-France, le passage du roi Charles et de la Pucelle à La Ferté-Milon; l'autre relative à quelques particularités du séjour de la Pucelle à Chinon.

Mais nous ferons précéder ces Notes de deux autres propres à nous renseigner sur ce qu'on pense soit en France, soit en Angleterre, de la « Vie de la Pucelle » de M. Anatole France.

Nous tirerons ces renseignements de la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 avril 1908, pour ce qui est de l'opinion française ; et, pour ce qui a trait à l'opinion anglaise, de l'*Illustrated London News* du 15 mars dernier.

NOTE I.

L'OPINION EN FRANCE ET LA NOUVELLE *Vie de Jeanne d'Arc.*

(La *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril 1908. — Article de M. René DOUMIC.)

La *Revue des Deux-Mondes* est, en France, l'écho le plus sérieux, le plus autorisé de l'opinion. Le 15 avril dernier, elle publiait sur la nouvelle histoire de la Pucelle un article de son chroniqueur littéraire habituel, M. René Doumic.

Nous allons détacher de cet article les passages dans lesquels M. René Doumic formule ses appréciations. Elles confirment, sauf en un ou deux points, les idées que nous avons présentées dans notre Etude. Mais M. Doumic n'a pas cru devoir s'occuper des points de vue spéciaux et des questions fondamentales sur lesquels nous, au contraire, avons cru devoir insister.

D'une certaine façon, ces deux Etudes se complètent l'une l'autre.

Analyse et extraits de l'article de M. René Doumic.

M. A. France, dit M. R. Doumic, n'a voulu qu'une chose : « écrire une *Vie de Jeanne d'Arc* aussi exacte que possible.

« Certes, nous n'attendions de M. Anatole France ni la découverte de documents nouveaux, ni l'éclaircissement de points obscurs.

« M. France a eu soin de remonter aux sources.

« S'il a erré sur quelques points de détail, ce sont de légères inadvertances et qu'il n'y a même pas lieu de relever. De toute évidence, il n'a négligé aucun des moyens d'une information consciencieuse. »

On n'est pas plus courtois. Les *inadvertances* sont parfois assez graves et toujours trop nombreuses.

« C'est, poursuit M. Doumic, comme une Etude que nous nous proposons d'envisager cette *Vie de Jeanne d'Arc*, et non pas seulement comme une brillante fantaisie.

« M. France est avant tout un artiste. »

C'est en artiste qu'il a écrit l'histoire de la Pucelle. Il restitue les ensembles, peint les individus.

« Tout est mis en scène. » (*Article cité*, pp. 921-924.)

Mais il y a des réserves à faire.

M. A. France « s'efforce d'être naïf et n'y réussit pas toujours » (p. 925).

« Çà et là, le récit s'émaille d'anecdotes saugrenues » (p. 926).

« Ce qui est le plus inquiétant, c'est que l'auteur ne quitte pas toujours le ton de la raillerie quand il s'agit de l'histoire elle-même de Jeanne.

« L'esprit de M. France, si ouvert, se ferme aussitôt que les croyances religieuses sont en jeu » (p. 927).

« Jeanne n'était qu'une petite sainte : elle ne pouvait rien et elle n'a rien fait » (p. 928).

« M. France ne parle de Jeanne d'Arc qu'avec déférence » (p. 928).

Est-ce bien sûr? Nous avons cité des pages où l'on trouve à peu près le contraire.

A noter la pensée de M. France sur la mission de Jeanne d'Arc.

« Jeanne fut un instrument et ne fut que ça. Elle allait perdue dans son rêve, sans savoir où. Ceux qui l'ont dirigée n'ont pas toujours été les mêmes; mais elle a toujours été dirigée. Comme tous les visionnaires, un directeur qu'on ne voit pas la menait. Ce directeur fut probabfement un religieux. »

« Tout cela, remarque M. Doumic, c'est de la fantaisie pure » (p. 930).

« A quoi s'est réduit le rôle de Jeanne d'après M. France, qui lui dénie tout talent militaire? A un rôle de parade et de figuration. On l'exhibait comme un épouvantail ou comme un porte-bonheur. C'est la mascotte du quinzième siècle. » (*Op. cit.*, p. 932.)

En résumé, cette « Vie de la Pucelle » est une œuvre d'iro-

nie, une œuvre qui mine toute l'histoire de la vraie Jeanne, si bien qu'à la fin il n'en reste rien. M. France a pu montrer en quoi Jeanne était semblable à ses contemporains; il n'a pas su voir en quoi elle en était différente.

« Il a peint le décor et le costume; il n'a pu atteindre jusqu'à l'âme : elle s'est dérobée à lui » (p. 933).

Ce qui signifie que la *Vie* écrite par M. France est la « Vie d'une fausse Jeanne d'Arc »; que ce tableau est un « faux portrait » : justement la conclusion finale que nous avons présentée dans notre chapitre quatorzième.

NOTE II.

L'OPINION EN ANGLETERRE ET LA NOUVELLE *Vie de Jeanne d'Arc.*

(Article de l'*Illustrated London News* du 15 mars 1908.)

Après avoir demandé à la *Revue des Deux-Mondes* ce que l'on pense à Paris et en province de la nouvelle *Vie de la Pucelle*, il ne sera pas sans intérêt de nous informer de ce que nos voisins pensent et disent à ce même sujet en Angleterre.

Nous le demanderons à M. G. K. Chesterton, anglais et protestant, qui jouit au pays d'outre-Manche de la réputation d'un critique sensé et d'un écrivain de talent : il va s'exprimer en toute franchise.

Il commence par comparer l'œuvre de M. A. France à celle de Voltaire, et il ne la juge pas meilleure.

« Il y a longtemps de cela, dit-il, dans l'*Illustrated London News* du 15 mars dernier, j'ai lu *la Pucelle* de Voltaire, un sauvage sarcasme sur la traditionnelle pureté de Jeanne d'Arc, ouvrage très malpropre.

« Il y a longtemps que je n'y pensais plus, mais le sou-

venir m'en est revenu à l'esprit ce matin, comme je feuilletais la nouvelle *Jeanne d'Arc* de M. A. France.

« Cet ouvrage est écrit sur un ton de douce sympathie, avec une sorte de respect attendri; il ne se départ jamais d'une manière pleine d'un noble tact et de courtoisie : on dirait d'un homme du monde escortant une jeune paysanne à travers la foule moderne. Il se montre continuellement plein de respect pour Jeanne et même pour sa religion.

« Admirateur passionné de Jeanne d'Arc moi-même, j'ai comparé les deux méthodes : j'en ai conclu en faveur de celle de Voltaire.

« Quand un homme de l'école de Voltaire se propose de démolir un saint ou un grand héros religieux, il dit qu'un tel personnage est un vulgaire déséquilibré ou un vulgaire imposteur. Mais quand un homme comme A. France se propose de démolir un saint, il explique ce saint comme quelqu'un appartenant à sa bruyante petite coterie littéraire.

« C'est ainsi qu'il voit Jeanne à travers toute la froide bienveillance, tout le fade sentimentalisme de l'homme de lettres moderne.

« Il est un livre que celui de M. France me rappelle d'une façon frappante : la *Vie de Jésus*, par Renan. L'intention générale y est exactement la même.

« Pour sa méthode historique, elle me semble excessivement déraisonnable. Je ne me connais pas en histoire, mais je me connais en raison autant qu'Anatole France. Et s'il y a quelque chose d'irrationnel, c'est bien, ce me semble, la manière Renan-France de traiter les histoires miraculeuses. La méthode Renan-France est simplement celle-ci : vous voulez expliquer une histoire surnaturelle qui a quelque fondement; vous en inventez une naturelle qui n'a aucun fondement...

« Parce que les miracles de Jeanne semblent incroyables à son matérialisme quelque peu vieilli, M. France ne les renvoie pas au pays des fées. Non, mais il tâche d'inventer une histoire réelle pour laquelle il ne peut trouver aucune réelle évidence. Il offre une explication scientifique qui est complètement dénuée de toute preuve scientifique.

« Pour prendre l'exemple le plus patent : le personnage principal de l'histoire de M. France est un personnage qui n'a jamais existé du tout. Toute la sagesse et l'énergie de Jeanne viendrait, semble-t-il, d'un certain prêtre dont il n'y a pas la moindre trace dans les innombrables documents de sa vie. Le seul fondement que je puisse trouver à cette fantaisie c'est l'idée, essentiellement peu démocratique, qu'il n'est pas possible qu'une jeune paysanne ait pu avoir une idée par elle-même. L'auteur semble oublier complètement ce que signifie l'atmosphère morale de la société. De dire que Jeanne doit avoir appris d'un prêtre sa vision d'une vierge renversant le mal, est la même chose que de dire qu'une jeune fille moderne à Londres, qui a pitié des pauvres, doit avoir appris cela d'un député socialiste. Elle l'aurait appris, là où le député socialiste l'a appris, dans l'ensemble de notre état social.

« Mais telle est la méthode moderne : la méthode du sceptique respectueux. Quand vous rencontrez une vie qui, du dehors, semble parfaitement incroyable et incompréhensible, vous prétendez en comprendre l'intérieur.

« Comme A. France, d'après ses propres principes intellectuels, ne peut pas croire à ce que Jeanne d'Arc a fait, il professe être son plus cher ami et savoir exactement quelles étaient ses intentions.

« Je ne peux voir là une manière rationnelle d'écrire l'histoire, et tôt ou tard il nous faudra trouver une manière plus sérieuse de traiter ces phénomènes spirituels dont l'histoire est aussi tapissée que le ciel l'est d'étoiles.

« Jeanne d'Arc est une apparition assez étrange et étonnante, mais elle est beaucoup plus sensée que la plupart de ses critiques et biographes.

« Il ne nous appartient pas d'expliquer cette flamboyante apparition par les idées de notre civilisation blasée et chagrine.

« Ceux qui l'appelèrent une sorcière encore brûlante du feu de l'enfer étaient bien plus sensés que ceux qui la dépeignent comme une sotte fillette sentimentale, inspirée par son curé. Si j'avais à choisir entre les deux écoles de ses ennemis, je prendrais place parmi ces clercs subtils qui

estimaient sa mission diabolique, plutôt que parmi ces oncles et tantes qui l'estiment impossible. »

NOTE III.

CHARLES VII ET JEANNE D'ARC A LA FERTÉ-MILON.

(Extrait de *l'Eclair* du 21 avril 1908.)

Vraiment, écrivait dernièrement M. Masson-Forestier dans le journal *l'Eclair*, ceux qui, demain, bravant les giboulées de neige, s'en iront, à l'occasion de l'anniversaire d'un illustre poète, visiter la petite Ferté-Milon-en-Valois, seront des entêtés, des *rétus*, — comme on dit là-bas.

Car M. Anatole France, dans sa *Vie de Jeanne d'Arc*, vient de les discréditer à jamais, ces gens du Valois, qui, lors du passage de la Pucelle, ont essayé de lui faire croire qu'ils aimaient Dieu, leur roi et la patrie, — alors que M. France affirme que seul « leur ventre » les intéressait.

Rassurez-vous, pèlerins de Racine, les gens de La Ferté valent mieux que ne le dit M. Anatole France. Originaire du Valois, arrière-neveu de Racine, je crois fermement que Gérard de Nerval ne se trompait pas en disant que « là, durant mille années, battit le cœur de la France ».

Alors ce ne peut être un pays de pleutres et de menteurs. Gaston Paris l'a qualifié d'*épique*, parce que, de là, jaillit, aux plus sombres jours du Moyen-âge, cette énergique exaltation qui nous a faits un grand peuple.

I.

Voyons maintenant ces rudes gars en face de Jeanne : la sainte parmi des saints.

Ici tous les historiens reproduisent le récit de Dunois, dé-

posé au procès. La Pucelle arriva le 10 août 1429. Elle venait de Château-Thierry. Elle arrivait par l'ancienne chaussée Brunehaut, descendant la côte de Mosloy. Quand elle apparut, les femmes se mirent à genoux, tendant leurs petits à « l'ange de Dieu », et les hommes criaient éperdument : « Noël ! Noël ! »

Ce voyant, Jeanne, émue, troublée, se prit à dire : « *Oh ! que voici un bon peuple et n'ai jamais vu aucun qui soit tant réjoui de la vue du noble roi!... Plût à Dieu, quand finiront mes jours, être ensevelie en cette terre!* » Puis, gagnée par l'émotion de tous, elle, si forte jusque-là, pâlit, et on l'entendit murmurer, mains jointes, une supplication à Dieu qu'il lui permît de revenir à Domremy *garder de nouveau les brebis de ses père et mère.*

Ce récit saisissant avait été jusqu'ici pieusement reproduit par tous. Nul n'avait reproché à la Pucelle son émotion, ni aux Ferté-Milonais leur enthousiasme.

Mais M. Anatole France veut être original à tout prix. Aussi nous déclare-t-il d'abord que cette petite veut « se payer notre tête » en racontant qu'elle regrette son village. « Allons donc ! comme si à Domremy elle aurait retrouvé *la même belle situation!* » Ensuite, il s'en prend aux gens du Valois, aux Milonais, et il leur dit leur fait : « Vous êtes des menteurs. Quand vous criiez Noël ! Noël ! vous vous donniez tout bas au diable ! Parfaitement ! Car peu vous importait d'être Anglais ou Français. Vous ne pensiez à rien, sinon à manger et aviez hâte de vous sauver dans les seuls abris que vous eussiez, les bois ou les carrières. »

II.

La preuve? On peut la chercher en vain. C'est une opinion personnelle...! Simplement, M. France relève que, un peu avant 1429, il y avait d'affreux brigands dans la contrée.

Est-ce suffisant? Je me hasarderai à apprendre au joyeux auteur de *Crainquebille* que six ans avant le passage de Jeanne à La Ferté, les Milonais, une nuit, s'étaient rués tous sur la garnison *anglaise* du château. Il avait coulé des

flots de sang. Et vous dites que les Milonais se souciaient comme d'une guigne d'être Anglais ou Français ! ! !...

D'ailleurs, comment prétendre qu'ils manquaient d'*abris*, alors que le Valois fut la province la plus riche en bastilles fortifiées ? Mais oui, monsieur, ces nombreuses *carrières de pierre* que vous estimez n'avoir pu servir que de cachettes, je vais révéler ici à quoi elles avaient servi *d abord* : à fournir des pierres, des pierres si nombreuses que *toute ferme, toute église, tout couvent, tout gros bourg étaient ceinturés d'énormes murailles.*

Et je vais vous le prouver tout de suite. Prenons, outre le château de La Ferté dont les ruines indiquent une puissance formidable, prenons le haut plateau où, dites-vous, *il n'y avait pas d'abris.* Décrivons un demi-cercle à une lieue nord-est de La Ferté-Milon, que trouverons-nous? Le monastère célèbre de Bourgfontaine, — il y a des murs de 2 mètres; la ferme de Passy-en-Valois, — c'est une citadelle avec des fossés de pierre de 6 mètres; l'église de Saint-Gengoulph, — c'est une bastille formidable.

Ces pleutres du Valois manquaient d'abri ? Mais ils possédaient plus de deux cents vraies petites places de guerre pour se protéger !

Ils se souciaient peu de leur foi, dites-vous, et se vouaient au diable; mais alors pourquoi ces « dévorants » ont-ils, durant tant de siècles, tant souffert pour leur foi ?

III.

Comme je crains que vous ne répondiez pas, force m'est bien de chercher à tout risque l'explication d'une erreur si blessante pour la ville qui enfanta Racine.

Vous avez commencé, monsieur, dans votre préface, par nous expliquer que si vous aviez trouvé le moyen de refaire plus exacte, après tant d'autres, moins adroits, une *Vie de Jeanne d'Arc,* c'est que vous aviez employé un procédé de votre invention. Jusqu'ici, les historiens de Jeanne d'Arc gardaient leur cerveau d'hommes du dix-huitième, du dix-neuvième ou du vingtième siècle. Vous, vous avez réussi, grâce « *à vos longs séjours dans chaque ville où avait séjourné Jeanne d'Arc* » et en vous soumettant au même

régime d'existence que les gens du quinzième siècle, à dépouiller l'homme moderne et à vous insinuer dans la peau d'un « homme de l'époque de Jeanne ».

Qu'avez-vous trouvé dans cette peau « d'un homme de l'époque de Jeanne »? Vous l'avez avoué : « *Un pauvre être d'une extrême maigreur morale, de très petite intelligence, traitant les choses les plus graves avec autant de légèreté que d'ignorance.* »

Hum!... cette peau, vous nous avez bien dit que vous y étiez *entré;* mais, nulle part, vous n'avez dit que vous en étiez *sorti...* »

MASSON-FORESTIER.

NOTE IV.

DE QUELQUES-UNES DES LIBERTÉS QUE M. A. FRANCE PREND AVEC LES DOCUMENTS.

Ces libertés sont à mettre à la suite de celles que nous avons rappelées dans notre chapitre II. Nous n'en relèverons qu'un petit nombre : elles suffiront, ce nous semble, pour éclairer le lecteur.

1°

Nous lisons à la page 166 du tome I de la « Vie » de la Pucelle de M. France :

« On a dit qu'elle (Jeanne) lui annonçait aussi (à Charles VII) que, même fût-il caché parmi beaucoup d'autres, elle saurait bien le reconnaître. Mais interrogée plus tard à ce sujet, elle répondit qu'il ne lui en souvenait plus. »

Jeanne n'a pas répondu qu'il ne lui en souvenait plus, elle a dit ceci (*Procès*, t. I, pp. 75-76) : « J'écrivis à mon roi des lettres dans lesquelles je lui demandais si je devais entrer dans la ville où il se trouvait. Il me semble même avoir

mis dans ces lettres que je reconnaitrais bien mon roi parmi tous les assistants. *Et videtur ei quod in eisdem litteris continebatur quod ipsa cognosceret bene præfatum regem suum inter omnes alios.* »

M. Anatole France n'ignore pas avec quel sans-gène l'Evêque de Beauvais traitait la rédaction des procès-verbaux. Le *videtur ei* qu'on vient de lire est de Pierre Cauchon théologien et non de Jeanne. Théologiens et canonistes font, en ce temps-là, de la formule « videtur » une consommation considérable. Il suffit de la supprimer pour que le texte affirme catégoriquement la promesse que Jeanne faisait au roi, dans ses lettres, de le reconnaître au milieu de sa cour.

2o

M. Anatole France nous apprend que, à Chinon, la Pucelle jeûnait. « Ainsi jeûnant, l'âme allégée, Jeanne entendait le tintement de ses Voix. » (*Op. cit.*, p. 181.)

Où trouvera-t-on la preuve de cette affirmation ?

A la vérité, on était en carême. Mais le jeûne n'est obligatoire pour les chrétiens qu'à partir de vingt et un ans accomplis, et Jeanne ne les avait pas. Nous savons par les documents qu'elle jeûnait tous les vendredis, qu'elle a jeûné en carême dans sa prison de Rouen ; mais les documents ne nous disent pas qu'elle ait jeûné à Chinon.

Peut-être M. Anatole France a-t-il eu besoin de ce jeûne pour s'expliquer à lui-même « le tintement des Voix ». Sans doute, lorsqu'il fait son carême et qu'il jeûne, M. France a ses Voix, lui aussi, et perçoit leur tintement.

3o

A la page 188, nous lisons ces mots : « A Chinon, devant les gens d'Eglise, Jeanne répétait mot pour mot ce qu'autrefois avait dit le vavasseur de Champagne, envoyé au roi Jean le Bon, tout comme elle était envoyée au dauphin Charles[1]. »

1. Dans la *Revue de Paris*, où, de janvier à mars 1902, M. France publiait les articles préparatoires de sa « Vie de Jeanne », ce passage était rédigé ainsi : « ... Jeanne, *sous une*

Ledit vavasseur avait donc annoncé au roi Jean le Bon, en ses communications, la levée du siège d'Orléans et le sacre de Charles VII à Reims; car c'est là ce que « mot pour mot », à Chinon, Jeanne disait aux gens d'Eglise. Où donc M Anatole France a-t-il découvert ces vaticinations étonnantes du vavasseur de Champagne?

4o

Pour ce qui est du secret révélé au Dauphin, M. Anatole France ne veut même pas de la quasi-révélation de la légitimité du jeune prince, dont se contentent Henri Martin et M. Petit-Dutaillis. Il se défie de Frère Pasquerel. Voici sa version : « Peu d'instants après avoir congédié la jeune fille, le Roi appela le sire de Gaucourt et quelques autres de son conseil et il leur répéta ce qu'il venait d'entendre. « Elle m'a dit qu'elle m'était envoyée de par Dieu, pour « m'aider à recouvrer mon royame. »

Dans la *Revue de Paris*, page 306, M. France ajoutait : « Ç'avait été tout le secret qu'elle était venue lui révéler; elle n'en savait pas d'autre. »

Nous relevâmes l'inexactitude de cette remarque en ces termes :

« M. A. France sait bien pourtant, puisqu'il a lu les cinq volumes de J. Quicherat, que la Pucelle révéla au jeune prince un secret « qui n'était connu que de lui et de Dieu ». D'où lui vient le droit de ne tenir aucun compte des documents et de les traiter de Turc à More? » (*La légende anglaise...*, p. 117.)

M. A. France a tenu compte de notre observation, car le texte de sa « Vie de Jeanne... », à la page 199, est ainsi modifié :

« Il n'ajouta point qu'elle lui avait révélé un secret connu de lui seul. »

Le roi ne le dit point au sire de Gaucourt, mais il le dit au seigneur de Boisy (*Procès*, t. IV, pp. 277-281).

influence mystérieuse, répétait *à son insu...* » Les mots soulignés ont été supprimés.

5°

Dans la *Revue de Paris*, M. A. France s'était préoccupé de la prédiction que la Pucelle avait faite au jeune roi, aux seigneurs de la cour et aux habitants d'Orléans de la blessure qu'elle devait recevoir au siège de cette ville. Ne pouvant révoquer en doute le fait de la prédiction et celui de son accomplissement, il glissa sur les circonstances que Jeanne avait spécifiées.

« C'est vrai, dit-il, Jeanne annonce : 1° le fait de la blessure; 2° qu'elle ne sera pas mortelle; 3° qu'elle la recevra pendant le siège d'Orléans. Mais elle n'indiqua pas le jour. »

Nous répondions, dans *La légende anglaise :*

« M. France aurait pu ajouter : — Elle ne dit pas non plus par quel archer elle serait blessée, à quelle heure précise, à quel endroit, sous les yeux de quel capitaine, etc... » (*La légende anglaise...*, p. 117).

M. France a compris le ridicule de ce langage. Il n'en reste plus rien dans son chapitre sur la délivrance d'Orléans (*Op. cit.*, t. I, p. 357).

Tout au plus cette insinuation : « Jeanne, depuis cinq jours, faisait bien tout ce qu'il fallait pour que cette prophétie s'accomplît. »

Insinuation qui porte à faux, car la jeune guerrière, d'après M. France, aurait pu être tuée.

Qu'advenait-il alors de sa prophétie?

TABLE DES MATIÈRES

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

L. D.

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 6429

Les Trois volumes d'*Études critiques* de M. Ph.-H. Dunand sur l'*Histoire de Jeanne d'Arc* et les *Annales religieuses d'Orléans*.

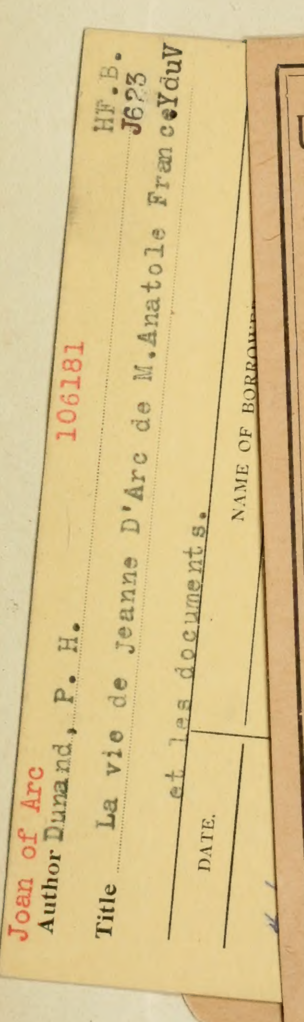
On lit, à la date du 18 avril 1908, dans cette feuille périodique, organe officiel de l'évêché et diocèse d'Orléans, l'appréciation qui suit sur les *Études critiques* de M. Ph.-H. Dunand :

Réhabilitée par l'Eglise, louangée dans la chaire de Sainte-Croix depuis 1430, reconnue Vénérable et Héroïque, sur le point d'être auréolée par l'Eglise, Jeanne, dans sa vie, dans sa mission, dans sa mort, est à nouveau attaquée par des mécréants, faux Français et rationalistes. Voilà pourquoi sa « fête nationale », projetée depuis longtemps, tarde tant à être décrétée. Nos parlementaires feraient grâce à la Libératrice; ils repoussent la sainte. Une certaine école, qui s'inspire des *Aperçus nouveaux* du docte, mais rationaliste Quicherat, leur fait écho, pour faire voir, en elle, non plus une sorcière comme les Anglais, mais une hallucinée, une parjure.

Depuis longtemps, M. le chanoine Dunand suit de près et combat ces attaques sournoises et perfides, dont le but est d'éteindre les rayons surnaturels qui jaillissent de la personne de Jeanne d'Arc, de son berceau, de sa vie entière

depuis Domremy jusqu'au bûcher de Rouen. De là ses trois volumes d'*Études critiques* sur l'histoire de l'héroïne.

Par ces Études si complètes, si logiques, si solidement documentées, le chanoine Dunand, depuis 1901, a pris le premier rang parmi les *apologistes* de Jeanne. Ce rôle lui convenait bien : historien aussi érudit que consciencieux ; théologien et canoniste; témoin, à Orléans, dans la Cause de Jeanne d'Arc, n'ignorant rien des objections que le *promoteur de la foi* empruntera le plus souvent à nos rationalistes pour les opposer aux dires des témoins, il tire de *tous* les textes historiques une telle lumière qu'il réduit à néant l'argumentation anglaise tirée de la condamnation de la Pucelle, et qu'il fournit, à l'usage des hommes de bonne foi, les éléments d'une réplique victorieuse aux arguties de tous les sophistes du monde.


Joan of Arc
106181
Author Dunand, P. H.
Title La vie de Jeanne D'Arc de M. Anatole France
et les documents.
HF. B.
J623
NAME OF BORROWER
DATE.

